

**CGSP**

FGTB Services Publics

Ensemble, on est plus forts

# ILS PERSISTENT



SECTEURS P. 18 à 37



ÉDITO P. 5  
Ils persistent,  
on continue !



NOS ACTIONS P. 6  
La lutte, c'est l'espoir



DOSSIER P. 10  
Boucle du Hainaut :  
urgence confirmée

## SOMMAIRE ■■■

- 5 ÉDITO**  
Ils persistent, on continue !
- 6 NOS ACTIONS**  
La lutte, c'est l'espoir
- 9 HOMMAGE**  
Un nouveau duo à la tête de la FGTB
- 10 DOSSIER**  
Boucle du Hainaut : urgence électrique confirmée
- 13 NOTRE HISTOIRE**  
Aux origines du 8 mars
- 14 NOTRE CULTURE**  
La fabrique des insurgés
- 15 NOS MÉDIAS**  
L'Arizona, l'ennemi des femmes ?
- 16 CULTURE**  
Congrès mondial de la FIA
- 17 IRB**  
Accidents de travail
- 18 ADMI / [www.cgsp-admi.be](http://www.cgsp-admi.be)**  
18 / Admi-mots : Ne lâchons rien !  
18 / Destruction des services publics : STOP
- 22 IRW MINISTÈRES / [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)**  
22 / SPF Finances – Santé des travailleurs
- 25 CHEMINOTS / [www.cgsp-cheminots.be](http://www.cgsp-cheminots.be)**  
25 / Le rail n'est pas un luxe, c'est un projet de société  
26 / Recentraliser à Bruxelles ?  
27 / Merci pour cette démonstration de force !
- 28 ENSEIGNEMENT / [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)**  
28 / Édito - Une question de dignité  
29 / Sans école, les jeunes n'ont pas d'avenir  
30 / Quelles perspectives pour l'IA à l'école ?  
32 / Tronc commun : un horizon brumeux
- 33 GAZELCO / [www.cgsp-gazelco.be](http://www.cgsp-gazelco.be)**  
33 / Coup de gueule – À quand le réveil des travailleurs ?
- 34 POSTE / [www.cgspposte.be](http://www.cgspposte.be)**  
34 / Maladie : des règles plus dures dès 2026
- 35 TBM**  
35 / OTW, suspends ton vol !
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**  
36 / Plus qu'assez des mesures Arizona  
37 / Proximus – Utilisation de l'IA  
38 / SKEYES – Qu'est-ce que dito ?  
40 / IBPT – Renforcement du personnel

## DANS NOS RÉGIONALES

### LIBERTES SYNDICALES

**Roux Vendredi 27 mars 2026**  
**Les 140 ans de la révolte de 1886**



En hommage aux travailleurs fusillés de mars 1886  
Pour les libertés syndicales et le droit de tous les travailleurs  
à l'action

Rendez-vous dès 9h30 sur la place de la Gare, à Roux. À l'issue  
de la marche, à 11h30 sur la place Wauters, une reconstitution  
sera organisée avant un dépôt de gerbes de fleurs devant la  
stèle des Verriers.



## 1er mai NAMUR ÉDITION 2026

### Invitation cordiale à toutes et tous

**PROGRAMME:**

- \* 10h30 : accueil café
- \* 11h15 : meeting

Orateurs:

Monique SIMON, secrétaire régionale intersectorielle CGSP Namur  
Sébastien CARBONI, secrétaire régional interprofessionnel FGTB Namur  
Patrick LEBRUN, secrétaire général IRW/CGSP  
Jean-François TAMELLINI, secrétaire général IRW/FGTB  
Selena CARBONERO, secrétaire générale FGTB

- \* 12h15 : apéritif, repas et animation musicale

**RÉSERVATIONS :**

[intersec.namur@cgsp.be](mailto:intersec.namur@cgsp.be)  
081/72.91.11

**CGSP Namur**  
FGTB Services Publics  
*Ensemble, on est plus forts*

**FGTB**

JE BOUGE  
TU BOUGES  
IL/ELLE BOUGE  
NOUS BOUGEONS  
VOUS BOUGEZ

**ILS BOUGERONT**

**MANIFESTATION  
NATIONALE**

**12 MARS**

**10H GARE DU NORD**

Informations  
pratiques sur  
[www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)



# ENSEMBLE, ON A DÉJÀ FAIT BOUGER LES LIGNES !

Depuis un an, nous mettons des bâtons dans les roues du gouvernement Arizona parce qu'il mène une politique antisociale et qu'il piétine la concertation. **Nos mobilisations ont payé :**

- La **première année de travail** était souvent effacée de la carrière  
→ **CORRIGÉ**
- Les périodes de **maladie** pénalisaient le départ à la pension anticipée (malus) → **CORRIGÉ**
- Le **congé de maternité** ne comptait plus pour l'accès à la pension après 42 ans → **CORRIGÉ**
- Les **emplois de fin de carrière** devaient disparaître → **SAUVÉS**
- Le **complément chômage (AGR)** pour les temps partiels supprimé après deux ans → **CORRIGÉ**
- Les **périodes de chômage temporaire** niées pour la pension  
→ **CORRIGÉ**
- ...

**Pension, index, flexibilité, fiscalité...  
Nous ferons bouger l'Arizona.**

**LE 12 MARS,  
TOUTES ET TOUS À BRUXELLES**



Informations pratiques  
sur [www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)

**FGTB**

## ILS PERSISTENT, ON CONTINUE !



Nous sommes en lutte depuis plus d'un an ! Mais puisqu'ils persistent dans leurs intentions de détruire notre modèle social, nous continuons à résister, nous continuons à défendre l'intérêt général. Avouons que l'ampleur du combat peut paraître parfois écrasante mais notre responsabilité l'est tout autant ! Comme le dit un des personnages des *Mains sales* de Jean-Paul Sartre, « la résistance est un refus de céder au découragement ». Plus que jamais, nos actions renforcent notre résolution. Baisser les bras serait baisser les yeux et il ne saurait en être question !



L'impasse n'est pas de notre chef : c'est la décision politique de se placer sous les fourches caudines de l'austérité qui rend les solutions impossibles. Pour nous, l'action consiste à se frayer des voies, à les rendre viables là où les murs de l'arbitraire et de l'autoritarisme réduisent les espaces et les moyens. Il ne s'agit pas de l'espoir qui attend tout des autres mais bien au contraire de notre nécessaire détermination à poursuivre nos objectifs au-delà des nombreux obstacles. Ouvrir l'horizon plutôt que baisser les yeux ! Avancer fièrement plutôt que de subir leur mépris !

D'ailleurs, ce mépris tend à devenir une ligne politique tant leurs choix idéologiques sont déconnectés du terrain. Depuis des mois, en Région wallonne et en Communauté française, nous subissons des négociations de façade. Ce sont ainsi des centaines de questions, de remarques et de propositions d'amendements qui ne sont pas entendues quand elles ne sont pas dénigrées. Le mépris toujours lorsque l'exécutif, pareil au Père Grandet, surjoue la surdité pour balayer d'un revers de main nos mobilisations, pour marquer son indifférence narquoise à nos oppositions.

Il ne leur reste plus alors que l'argument d'autorité. Et, mesure après mesure, la destruction des équilibres sociaux et institutionnels de notre société se poursuit. Aujourd'hui, nous devrions assister en plus à la remise en cause des CPAS, à la fusion des zones de police bruxelloises, à la volonté de suppression des Provinces, à l'asphyxie financière des Communes, aux nouvelles coupes dans les budgets et moyens d'action de l'Aviq, du Forem, de Famiwal, de l'IFAPME, etc.

C'est hors de question ! Plus ils persistent et plus nous continuerons à nous opposer à la sape systématique de notre démocratie. Mais nous ne répondrons pas à ces bassesses par un mépris égal. Nous n'avons que faire de ce genre de passion triste. Nous, notre mission, c'est la défense des travailleurs, c'est la défense des services publics. C'est notre force, c'est d'elles que nous tirons notre fierté de défendre une société ouverte, accueillante, égalitaire, protectrice pour les plus faibles, juste pour tout le monde. Alors que le mépris désigne en permanence des adversaires, nous luttons pour faire entendre nos droits, pour élaborer des revendications, opposer des contrepouvoirs et négocier des programmes qui combattent toutes les inégalités.

À l'aveuglement idéologique qui consiste à criminaliser tout ce qui conteste ces politiques, nous opposons une résistance ferme et tenace basée sur la conscience politique de notre force collective et sur l'engagement militant d'œuvrer pour un monde meilleur.

C'est pourquoi, la CGSP dresse des protocoles de désaccord au Comité A. C'est pourquoi la CGSP dépose des recours au Conseil d'État. C'est pourquoi nous ne faiblissons pas dans l'intensité de nos actions. Grèves tournantes et mobilisations historiques ont réchauffé cet hiver social. Nous appelons dorénavant à faire le grand ménage de printemps avec le succès de notre manifestation nationale du 12 mars à Bruxelles ! On continue !

**PATRICK LEBRUN**

Secrétaire général de l'IRW-CGSP

**VIOLAINE DENEYS**

Secrétaire générale de l'IRB-CGSP

ILS  
PERSISTENT



## NOS ACTIONS ■■■

### LA LUTTE, C'EST L'ESPOIR

*La résistance contre le gouvernement antisocial de l'Arizona se poursuit en 2026! Tant à la FGTB qu'à la CGSP, le froid et la neige n'ont pas engourdi notre détermination à lutter contre toutes les mesures qui détruisent notre contrat social ; de la sécurité sociale aux droits des travailleurs, de la protection des minorités aux attaques contre nos libertés fondamentales. Grèves et manifestation nationale sont d'ores et déjà programmées jusqu'au printemps. Le mouvement est plus fort et plus uni que jamais et nous montrerons à l'Arizona qu'il y a des alternatives à ses coupes budgétaires à l'aveugle.*

Après une année d'actions syndicales contre l'Arizona et les gouvernements Azur, la tentative de déstabilisation menée par le gouvernement fédéral, via l'annonce du budget en même temps que notre première journée de grève de novembre, n'a pas fonctionné. D'autant que ce budget ne fait qu'annoncer de nouvelles mesures d'austérité qui ne résoudront rien. Mais nous pouvons être certains que l'Arizona ne s'arrêtera pas là : les régressions sociales s'amplifieront si l'Arizona poursuit sa course folle vers l'austérité sans recettes supplémentaires.

Dans ce contexte, où les épaules les plus larges restent épargnées, le saut d'indexation pour un travailleur sur deux et un pensionné sur trois a eu l'effet d'une bombe. L'absence de perspectives pour la jeunesse et l'exclusion de 190 000 demandeurs et demandeuses d'emploi ne font que gonfler la colère et la détresse. Le durcissement du statut cohabitant étrille les derniers espoirs. Tous les secteurs des services publics sont mobilisés contre les coupes budgétaires aveugles qui vont nuire directement à toute la population.

Nos manifestations ont rallié de plus en plus de monde au fil des mois. Nos grèves ont démontré que l'économie ne fonctionne pas sans la classe travailleuse, que le gouvernement méprise dans les grandes largeurs. D'ailleurs, nos actions ont déjà fait plier le gouvernement malgré l'impassibilité de façade qu'il voudrait témoigner. Par exemple, nous avons réussi à sauver les emplois de fin de carrière. Mais aussi les périodes de chômage temporaire et de maladie seront finalement prises en compte pour la pension et la première année de carrière sera également prise en considération pour le calcul de la pension.

Le mouvement social est plus fort et plus soudé qu'il y a un an. Et nous restons déterminés à faire reculer ce gouvernement. Parce que les alternatives existent et sont possibles...

#### 15 DÉCEMBRE : GRÈVE GÉNÉRALE À LA FWB

À l'appel du front commun, la grève générale lutte contre les mesures budgétaires de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), dangereuses pour les écoles, les structures d'accueil,



l'animation jeunesse et les services socioculturels. Tous les personnels de la FWB sont concernés : enseignants, éducateurs, accueillants, animateurs, équipes techniques et administratives, mais aussi parents et jeunes. Ils affirment que les décisions budgétaires actuelles affaiblissent des secteurs déjà sous pression et risquent d'entraîner des fermetures, des pertes de qualité et une détérioration massive du climat scolaire et social. Le mot d'ordre est clair : défendre des services publics qu'ils tiennent déjà à bout de bras.

#### DIMANCHE 25 JANVIER : MARCHÉ CITOYENNE POUR L'ÉCOLE ET L'AVENIR DE LA JEUNESSE

Un enseignement de qualité, c'est la base d'une société épanouie. C'est pour cette raison que les attaques des gouvernements Azur et Arizona contre l'école et l'avenir des jeunes nous concernent toutes et tous. Cette marche, organisée à Bruxelles, clôture une semaine d'actions menées par les syndicats dans les écoles de FWB, sur fond de mesures budgétaires contre l'école et la jeunesse.

Augmenter de deux heures la présence en classe des enseignants du secondaire supérieur, augmenter le coût du minerval, geler l'indexation de certaines subventions, par exemple dans la petite enfance, dans le secteur culturel sont des mesures qui vont aggraver davantage les inégalités pour des jeunes en général et dans le secteur de l'enseignement en particulier.

Parents, élèves, étudiants, enseignants, artistes, animateurs, éducateurs, travailleurs du social ou du culturel sont tous concernés. Ils refusent de voir sacrifier l'avenir des jeunes sur l'autel de l'austérité. Une fois encore les gouvernements se cachent derrière l'alibi budgétaire pour justifier leur casse sociale. C'est inadmissible.



## 26 JANVIER: RAIL DE LA SOLIDARITÉ

Premier rendez-vous de l'année: un rail de la solidarité le lundi 26 janvier à Bruxelles, en solidarité avec les cheminots qui se mobilisent en force par métiers du 26 au 30 janvier. S'attaquer aux services publics, c'est s'en prendre à chacun de nous ! Ce combat est aussi le nôtre ! Le rail de la solidarité est une chaîne humaine solide, visible qui s'étire vers la limite de la « zone neutre » pour interpeller le pouvoir politique.

## DU 25 AU 30 JANVIER: GRÈVES TOURNANTES DES CHEMINOTS

Depuis 100 ans, la loi de 1926 - texte fondateur du modèle ferroviaire belge - assure la cohésion et la sécurité du rail belge. Ce modèle de service public est aujourd'hui menacé par un avant-projet de loi, validé par le Conseil des ministres le 23 décembre 2025 qui privilégie la mise en concurrence à l'intérêt des usagers. Alors que le combat contre la réforme des pensions fait toujours rage et a mobilisé en masse les cheminots en 2025, le ministre souhaite en plus mettre fin au recrutement statutaire, au risque de sacrifier la stabilité et l'expertise qui font la sécurité de notre réseau. Le statut est la garantie d'un service public de qualité, pour les travailleurs comme pour les passagers. Pareillement, l'Arizona menace de réduire le rôle et les missions de HR Rail, l'organisme qui assure le recrutement et l'unicité de statut entre tous les travailleurs du rail. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement entend confisquer de facto le droit de négociation des organisations syndicales et imposer des décisions unilatérales au personnel.

Notons que durant ces cinq jours, **les Cdes du secteur TBM** étaient également en action contre les restrictions budgétaires et la casse sociale organisées dans les TEC. Ils ont déposé dès le 26 janvier un préavis de grève à durée indéterminée. En effet, le Gouvernement wallon revoit le

contrat de service public du TEC... pour appauvrir le service des bus. Moins de moyens, diminution de l'offre, bus à haut niveau de service abandonnés (Mons et Charleroi), tarifs à la hausse, droits des agents remis en cause, recrutements gelés, horaires flexibilisés, privatisation rampante. On n'augmente pas la part des transports en commun en cassant l'outil et en matraquant usagers et travailleurs. Le Gouvernement fait fausse route: il faut au contraire refinancer, embaucher, investir, négocier.

Au sortir de la grève du 30 janvier, les déclarations de mépris du ministre Desquesnes mettent le feu aux poudres et le secteur TBM, unanime, décide d'une semaine supplémentaire de grève dans tous les TEC. Ce n'est que le jour de la grève interpro du 5 février dans le Hainaut, après une visite matinale au domicile du ministre, que le dialogue se renoue et qu'un moratoire sur les mesures envisagées par l'OTW est décidé en attendant la reprise des négociations.

## 30 JANVIER: GRÈVE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES PUBLICS

La CGSP fédérale a décidé de mettre l'ensemble de ses secteurs en actions une journée dans la semaine de grève du mois de janvier du secteur cheminots, plus particulièrement le jour où l'ensemble des corps de métiers du rail sont en grève. Il a été prévu que ces actions seraient organisées par les trois interrégionales. Ainsi, la Vlig manifestait massivement à Anvers, l'IRB concentrait ses militants à la gare centrale et l'IRW défile dans les rues de Namur avec un passage devant le Grognon, l'Elysette mais aussi l'OTW, la structure faîtière des TEC. Plus de 2 000 militants ont écouté les discours qui ont émaillé ce parcours à ces trois endroits symboliques. Partout au fédéral, au régional comme au communautaire, des pseudos réformes sont mises à l'agenda de ces gouvernements dans le seul but d'affaiblir les services publics afin de mieux pouvoir les privatiser demain.

Au-delà des réformes imbuables, ce qui est encore plus insupportable, c'est le mépris affiché par ces gouvernements envers les travailleurs et leurs organisations syndicales.

## 5, 10 ET 12 FÉVRIER: GRÈVES TOURNANTES PAR PROVINCES

Après le non marchand en action le 3 février, la FGTB et les deux autres organisations syndicales lancent trois jours d'actions et de grèves contre les mesures fédérales. Dès les premières heures du matin du 5 février, le Hainaut ouvre le bal, ainsi que les Flandre orientale et occidentale qui se voient paralysées par un grand nombre d'actions. Un cortège de la colère réunit plusieurs milliers de manifestants à Tournai. Mais, saisi par les Cheminots qui se sont vu refuser le dépôt de préavis pour cette journée du 5 février, le Conseil d'État donne raison à la direction de la SNCB. Coup dur pour



nos libertés syndicales ! La détermination des cheminots demeurent intacte !

Le 10 février, les provinces de Namur, Liège, Luxembourg et Anvers sont à l'arrêt.

Le 12 février, c'est au tour de Bruxelles et des deux provinces du Brabant

Ces actions constituent le prélude à une grande manifestation nationale le jeudi 12 mars, avant le contrôle budgétaire qui, tout comme l'accord budgétaire, risque à nouveau de nuire au pouvoir d'achat des travailleurs au lieu de s'attaquer aux plus riches.

Notons que le secteur Admi a également organisé les 3, 4 et 5 mars une série de grèves et d'actions tournantes par provinces. En ajout aux mesures fédérales, le secteur dénonce les volontés des gouvernements Azur de mettre fin au statut, mais aussi de démanteler les provinces ou d'obliger des communes à fusionner.

## **8 MARS : JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES**

Les mesures du gouvernement fédéral vont toucher les travailleuses de plein fouet. En effet, l'Arizona durcit les conditions de carrière pour la pension anticipée. Une femme sur quatre ne pourra plus partir sans malus, contre 8 % des hommes. Le malus atteindra 5 % par année avant 67 ans. La redéfinition d'une année de carrière voulue par l'Arizona (de 104 à 156 jours prestés) obligera 40 % des travailleurs à prolonger leur carrière. 54 % d'entre eux sont des femmes, majoritairement à temps partiel. La limitation des périodes assimilées (interruptions, temps partiels, congés familiaux) entraînera une baisse moyenne de pension de 34 % pour les femmes, contre 23 % pour les hommes, dans un pays où elles prennent encore 62 à 81 % des congés parentaux. L'Arizona veut également mettre fin à la pension de survie. Les femmes vont donc subir d'importantes pertes de revenus.

Qui plus est, l'inaction du gouvernement sur l'interruption volontaire de grossesse est un autre signal alarmant et inac-

ceptable. Loin de promouvoir l'égalité, l'Arizona pénalise les femmes ! Les actions de cette journée s'intègrent donc parfaitement dans le plan d'action général.

## **12 MARS : GRANDE MANIFESTATION NATIONALE**

Les trois organisations syndicales et le monde culturel et associatif appellent à rejoindre massivement la manifestation de ce 12 mars à Bruxelles. Ce jour, la loi sur les pensions sera alors soumise au vote du Parlement et le gouvernement devra procéder à un contrôle budgétaire...

L'automne 2025 a été chaud. En octobre, nous avons rassemblé près de 200 000 personnes lors d'une manifestation jugée unanimement comme historique. Le mois de novembre a été marqué par une action et une grève de quatre jours tout aussi historiques, également menées par un front commun syndical. Le mécontentement face à la politique de démolition socio-économique du gouvernement de l'Arizona reste vif.

L'ensemble de nos actions et la mobilisation exceptionnelle qu'elles génèrent ont déjà permis de nombreuses avancées dans nos revendications. Grâce à notre opposition, il a quand même été possible de revenir sur certains points. Notamment, la période de maladie est prise en compte pour le calcul du malus de pension, le report d'un an du malus de pension. Mais aussi, la première année est de nouveau prise en compte pour la pension anticipée. Maintien des emplois de fin de carrière. Pour le travail de nuit : tout n'est pas possible, tout n'est pas autorisé. Le congé de maternité et le chômage temporaire sont pris en compte pour la constitution de droits sociaux.

Au niveau du chômage, les périodes de maladie ou d'invalidité, les accidents (sur le chemin) du travail ou les maladies professionnelles prolongent la durée des allocations de chômage.

Ce n'est donc pas vrai que nos actions sont inutiles. Cette manifestation clôt un premier trimestre d'actions qui, sans discontinuer, inlassablement, marquent notre résistance et notre détermination à ne pas subir la casse sociale organisée sciemment par le pire gouvernement antisocial que nous n'ayons jamais connu.

## HOMMAGE ■■■

## UN NOUVEAU DUO À LA TÊTE DE LA FGTB

*Après cinq ans à la présidence de la FGTB, Thierry Bodson prend sa retraite. Il passe le relais à Bert Engelaar. Selena Carbonero Fernandez devient, quant à elle, la nouvelle Secrétaire générale. Elle est elle-même remplacée par Philippe Borsu qui vient compléter le Secrétariat fédéral.*

Ce 19 décembre, jour de congrès, la FGTB a vécu un moment chargé de sens et d'histoire : le départ à la pension de Thierry Bodson, après 40 ans de syndicalisme, et l'élection du nouveau duo composé de Bert Engelaar et Selena Carbonero Fernandez comme président et secrétaire générale.

## « NOTRE MÉTIER, C'EST RECHERCHER L'UNITÉ »

**Thierry Bodson**, qui a fêté ses 65 ans à la fin de l'année 2025, était à la tête de la FGTB depuis 2020. Il a travaillé pendant plus de 40 ans pour le syndicat socialiste, d'abord à la direction de la régionale de Liège-Huy-Waremme, puis en tant que Secrétaire général de la FGTB wallonne. « Notre métier, c'est rechercher l'unité. » Par ces derniers mots au Congrès, le Cde Bodson livre un message déterminant pour la défense du monde du travail.

En effet, la solidarité est plus nécessaire que jamais alors que le néolibéralisme ne nous laisse que des ruines. Mais ce message est également un passage de témoin. Car remercier Thierry pour l'ensemble de son travail à la tête de la FGTB prend tout son sens en ayant à cœur de garder comme boussole de notre action la force de notre unité. Ensemble, on est plus fort

## UNE NOUVELLE GÉNÉRATION AUX COMMANDES



**Bert Engelaar** a 46 ans. Il est né à Gand et est actif depuis seulement un an en tant que Secrétaire général de la FGTB au niveau fédéral. Il assumera la fonction de Président. La présidence revenant aujourd'hui à un néerlandophone, selon le principe de l'alternance.

« Après 15 ans de travail syndical quotidien à Bruxelles et l'année dernière en tant que numéro deux de notre organisation fédérale, je réalise plus que jamais que notre syndicat doit donner la parole à tout le monde. Nous continuerons à le faire en nous appuyant sur nos valeurs d'égalité, de justice et de solidarité. »

**Selena Carbonero Fernandez** a 46 ans également. Née et habitant à Liège, elle est Secrétaire fédérale depuis 2021, notamment en charge du dossier pension et des élections sociales. Elle est la première femme francophone à occuper cette fonction depuis le départ d'Anne Demelene en 2014.



Parmi ses combats de prédilection, on citera la lutte féministe et la défense des libertés fondamentales, la politique migratoire et la transition climatique. Cette juriste de formation a d'abord été avocate avant de rejoindre d'abord les rangs des Métallos de la FGTB en 2006, ceux de la Centrale générale ensuite. Syndicaliste féministe, élue Présidente du Bureau des Femmes de la FGTB wallonne en mai 2018, elle exercera ce mandat jusqu'en avril 2021.

Le Secrétariat fédéral de la FGTB a également été complété avec l'élection de Philippe Borsu, qui remplace numériquement Selena Carbonero. Spécialiste de la législation liée à la sécurité sociale, il a donc été élu Secrétaire fédéral francophone. C'est Raf De Weerdts qui continue à assumer la responsabilité de ces matières côté néerlandophone.

Les défis à relever à la tête de la FGTB sont immenses. Salaires, pensions, allocations, services publics, logement, énergie, santé : autant d'exigences non négociables ! Tout comme l'est la lutte contre la haine et les idées nauséabondes. Comme le dit notre nouveau Président : « Le mouvement syndical n'a pas le droit d'être neutre. Le silence devient une permission. La solidarité doit être totale, sinon elle cède au premier choc. Lutter contre l'exploitation va avec la lutte contre le racisme. Je ne serai pas président pour gérer le déclin. Je veux être président pour organiser le sursaut. Une FGTB qui protège, qui rassemble, qui frappe quand il le faut, et qui gagne. Parce que la dignité n'attend pas. »

Nous serons à leurs côtés !



## DOSSIER ÉNERGIE ■■■

**BOUCLE DU HAINAUT : URGENCE CONFIRMÉE**

*Toutes les études le confirment : la capacité du réseau électrique de la province du Hainaut sera saturée en 2030. Conscient de cette menace qui pèse sur l'avenir économique de toute la Wallonie, le gouvernement wallon a décidé de concrétiser le projet de la Boucle du Hainaut. Il consiste en la réalisation d'une nouvelle liaison électrique aérienne de très haute tension pouvant acheminer l'électricité renouvelable produite par les éoliennes offshore.*

La Boucle du Hainaut est un projet de renforcement du réseau électrique porté par Elia, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension belge, qui devrait établir une liaison électrique de 380 kV dans un « corridor » de 90 km entre Avelgem et Courcelles. Ce projet répond à l'absence de réseau à haute tension et à la saturation imminente du réseau dans la province. La Boucle du Hainaut permet de compléter les infrastructures principales de transport d'électricité afin d'acheminer l'énergie produite en mer par les éoliennes offshore vers les lieux de consommation. Avec un maillage ainsi interconnecté, tout le territoire wallon et belge pourra être desservi. En pratique, la Boucle permet aussi une interconnexion améliorée au réseau européen et donc d'assurer une sécurité d'approvisionnement électrique à la Belgique.

Décidé dès 2020, le projet de la Boucle du Hainaut devrait être concrétisé à l'horizon 2030-2032, avec une construction prévue entre 2025 et 2028. La Déclaration de politique régionale wallonne 2024-2029 en fait un objectif stratégique et le Conseil d'État a validé le projet fin 2025, confirmant le passage des lignes haute tension dans plusieurs communes du Hainaut. Ces implantations suscitent de **nombreuses craintes des riverains** mais aussi des **associations environnementales**.

Plusieurs recours contre le tracé ont eu lieu mais tous ont été jusqu'ici rejetés. Pourtant, le gouvernement wallon tarde à concrétiser le projet et la mise en service ne devrait pas intervenir avant 2033. Jean-François Tamellini, Secrétaire général de la FGTB wallonne, fustige ces atermoiements et rappelle combien cette électrification est indispensable au moment où la saturation du réseau se conjugue avec une demande en hausse constante.

En effet, pour la FGTB wallonne, il s'agit de prendre en compte le développement de notre économie en rendant notre industrie plus résiliente face aux crises futures, en visant la neutralité carbone et la création d'emplois durables. Un réseau interconnecté renforcé est nécessaire pour intégrer les pics de production des énergies renouvelables. Il est aussi indispensable pour renforcer notre capacité d'approvisionnement, soutenir la transition et permettre le développement d'activités freinées par les délais de raccordement. Alors que nous savons déjà que la demande d'électricité va s'intensifier, l'absence d'accès garanti à l'électricité menace l'ensemble de notre tissu économique ...



Photo Elia

**CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE**

Le contexte énergétique du Hainaut met en lumière la nécessité de renforcer son approvisionnement en énergie. La province représente 43 % de la consommation d'énergie industrielle wallonne, et relève à 70 % d'énergies fossiles, ce qui la rend vulnérable aux crises et la freine dans sa transition. Ses infrastructures ne permettent pas de faire face à la hausse de la demande électrique et seront saturées vers 2030.

Le **Bureau fédéral du Plan** estime même que la demande d'électricité va plus que doubler en quelques décennies. « La demande en électricité devrait atteindre des niveaux jamais égalés. La demande totale (...) pourrait grimper de 88 TWh en 2020 à 202 TWh en 2050<sup>1</sup> ». Pour la Wallonie, **AKT for Wallonia**, l'ancienne Union wallonne des entreprises, estime cette hausse à près de 130 % d'ici 2050. Le développement des voitures électriques, les besoins d'électrification du rail, l'essor de l'intelligence artificielle, le passage au chauffage domestique électrique et l'indispensable décarbonation de l'industrie font exploser ces chiffres.

Répondre à ce défi suppose des investissements massifs, à la fois dans de nouvelles capacités de production et dans les

1. Bureau fédéral du Plan, Quel système électrique pour atteindre « zéro émission nette » ?, septembre 2025, p. 1



réseaux. Or, ces investissements sont aujourd'hui largement insuffisants. Le Bureau du Plan souligne que la Belgique fait partie des derniers de la classe en Europe pour le déploiement des énergies renouvelables. En 2023, elles ne représentaient que 14,7 % de la consommation finale d'énergie. De surcroît, « la production solaire d'électricité est freinée par la qualité du réseau de distribution, sujet à de sérieux problèmes de congestion<sup>2</sup> ». Cela montre l'urgence d'investir à la fois dans la production et dans les infrastructures. La Boucle du Hainaut doit donc répondre à quatre objectifs majeurs : garantir un accès abordable à l'électricité, augmenter l'énergie renouvelable, soutenir l'économie wallonne et assurer un approvisionnement fiable.

## GARANTIR UN ACCÈS ABORDABLE À L'ÉLECTRICITÉ

Comme le précise Vincent Franco, président fédéral francophone du secteur CGSP Gazelco, la libéralisation du secteur de l'Énergie est un échec total. La concurrence était censée permettre au citoyen de choisir l'opérateur le moins cher. Face à ce gâchis, l'accès à une énergie abordable est plus que jamais un enjeu majeur. C'est pour cela que Gazelco défend un modèle de mix énergétique avec un plan d'investissement en Belgique.

La construction de la Boucle du Hainaut a donc aussi pour objectif de permettre de bénéficier à tout moment des prix les plus attractifs sur le marché européen de l'énergie. En augmentant la capacité de transport d'électricité provenant de la Mer du Nord et des pays voisins (France et Royaume-Uni), vers le centre du pays, la Boucle du Hainaut permettra d'éviter tout risque de saturation du réseau. Et un réseau saturé implique pour Elia de devoir procéder à des redéploiements des flux d'électricité sur le réseau existant, ce qui génère des coûts pour la collectivité.

De surcroît, une augmentation de la production d'électricité renouvelable entraîne de facto une réduction des périodes de consommation d'électricité issue des énergies fossiles. Cela entraîne mécaniquement une diminution du prix moyen de l'électricité sur les marchés. Le coût relatif au transport d'électricité par Elia représente en moyenne 5 % de la facture globale d'électricité pour un ménage, et de 7 à 10 % pour une entreprise. Cela aura donc un impact positif sur la facture

finale des consommateurs. Toutefois, et Vincent Franco y insiste à juste titre, il faut surveiller que le coût des investissements ne soit pas répercuté dans cette facture.

## AUGMENTER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Réussir la transition énergétique implique notamment une décarbonation progressive de notre société. Pour ce faire, la production d'énergie renouvelable devra augmenter significativement ces prochaines années. Le [Plan National Énergie-Climat \(PNEC\) 2021-2030](#), adopté par le gouvernement fédéral et les régions fin 2025, confirme l'objectif d'augmenter l'efficacité énergétique et d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Ce que Bart de Wever, au nom du gouvernement belge, a confirmé au [Sommet de la Mer du Nord](#) qui s'est déroulé à Hambourg fin janvier 2026. L'intention des neuf pays signataires est d'arriver à produire ensemble près de 300 GW d'ici 2050 !

Face à cette évolution, Elia doit adapter son réseau de transport électrique afin d'être en mesure de transporter ces nouveaux flux. Pour elle, le projet de la Boucle du Hainaut est une véritable nécessité.

## SOUTENIR L'ÉCONOMIE

La présence d'une infrastructure principale de transport d'électricité haute tension sur un territoire favorise son attractivité économique. Cependant, à l'heure actuelle, le Hainaut ne bénéficie pas de ce type d'infrastructure. Or, d'ici 2030, le réseau électrique 150 kV arrivera à saturation. Cela signifie que la capacité existante d'alimentation électrique du Hainaut a atteint sa limite, avec pour conséquence, un risque de déficit d'attractivité de la région, puisque l'offre ne pourra plus répondre à la demande.

La Boucle du Hainaut représente donc une opportunité de développement régional. D'autant plus que, selon [l'étude de 2025 demandée par Elia au Bureau Deplasse](#), la Boucle pourrait générer d'ici 2050 entre 3,7 et 10,16 milliards de valeur ajoutée et entre 863 et 3 995 emplois par an entre 2030

2. Bureau fédéral du Plan, *L'industrie a-t-elle un avenir en Belgique ?*, septembre 2025, p. 29



et 2040, et 4 200 et 9 993 emplois par an entre 2040 et 2050 tout en contribuant à une baisse des prix grâce à la hausse de l'offre de l'énergie. De plus, la construction elle-même de la Boucle, qui représente un investissement de 1,087 milliard d'euros, permettrait directement de créer 448 millions € de valeur ajoutée et 4 913 emplois dans la mesure où elle assurera de manière principale le transport de l'électricité en Wallonie picarde, entre Avelgem et Courcelles.

La FGTB wallonne et le secteur Gazelco de la CGSP sont particulièrement attentifs à ce que l'indépendance énergétique de notre pays soutienne le maintien d'un emploi de qualité direct et indirect dans ce secteur d'activités.

## ASSURER UN APPROVISIONNEMENT FIABLE

Nous l'avons vu, la Boucle du Hainaut permettra d'augmenter la sécurité d'approvisionnement électrique des consommateurs belges en renforçant considérablement le maillage du réseau actuel. En effet, auparavant, le réseau était structuré de manière à acheminer vers les consommateurs l'énergie produite sur les grands sites de production fossile. Avec la transition énergétique et la production d'énergie renouvelable décentralisée, les flux d'énergie sont plus importants et plus variables. Ce nouvel axe devrait donc permettre de sécuriser le maillage du réseau de 380 kV et donc de répondre aux défis futurs de manière fiable. De plus, la Boucle facilitera les interventions d'entretien ou de réparations sur l'ensemble du réseau en assurant un chemin alternatif à l'électricité.

## DES ATERMOIEMENTS INCOMPRÉHENSIBLES

Le 25 novembre dernier, le [Conseil économique, social et environnemental de Wallonie](#) (CESE) a remis un avis d'initiative rappelant l'urgence de la mise en place de la Boucle. Le même jour, François Desquesnes, le ministre wallon de l'Aménagement du Territoire en charge de ce dossier, indiquait au Parlement wallon ne pas vouloir intégrer l'étude Deplasse sur les impacts socio-économiques de la Boucle dans le dossier de révision des plans de secteur. Au motif

que cette étude, très complète, a été commandée directement par Elia, donc hors cadre légal, et réalisée par un autre bureau que celui déjà engagé par le ministre.

Dans l'état actuel des choses, le ministre a demandé un complément au Rapport d'incidences environnementales (RIE) afin que différentes options soient réétudiées selon plusieurs critères (urbanismes, paysage, mobilité, risques sanitaires...). Ce rapport vient d'être transmis à l'administration, aux communes concernées et aux pôles du CESE pour avis et ils ont 60 jours pour se positionner.

Le ministre a ajouté avoir sollicité l'avis indépendant de [la CREG, la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz](#), qui a confirmé l'urgence du projet pour éviter la saturation énergétique et soutenir le développement économique du Hainaut.

Pendant ce temps, [le projet Ventilus](#) en Flandre Occidentale entre quant à lui dans une phase décisive et l'enquête publique a déjà débuté. Ce projet d'Elia est le pendant de celui de la Boucle du Hainaut. Il doit transporter l'énergie produite au large du littoral belge par la ferme d'éoliennes de [l'Île Princesse Elisabeth](#), la première île énergétique artificielle au monde, de Zeebrugge à Avelgem, d'où devrait démarrer la Boucle du Hainaut.

Pour le CESE, la CGSP et la FGTB wallonne, une stratégie de politique industrielle crédible repose sur un réseau électrique solide. Attendre encore, c'est perdre en compétitivité, en emplois et en capacité de transition. L'absence de la Boucle du Hainaut aura un terrible impact sur l'industrie hennuyère et wallonne. Les industries, grandes consommatrices d'électricité, risquent non seulement d'avoir un réseau saturé mais aussi d'avoir à affronter un surcoût structurel du prix de l'électricité en absence de renforcement de l'éolien offshore alors que leurs concurrents français continueraient à bénéficier d'un prix de l'électricité inférieur.

Avancer maintenant, c'est sécuriser l'emploi, les ménages, les investissements, la décarbonation et l'indépendance énergétique de la Wallonie.

## AUX ORIGINES DU 8 MARS : LA GRÈVE DES OVALISTES, LA PREMIÈRE GRANDE GRÈVE DES FEMMES EN FRANCE

*Le 17 juin 1869, les ovalistes, des ouvrières de la soie à Lyon, se révoltent contre leurs conditions de travail. C'est le début d'un mois de grève.*



Les ovalistes appliquaient des traitements préparatoires au fil de soie grège au sortir de la filature, afin de le rendre propre au tissage (l'ovale étant la pièce centrale du moulin qu'elles surveillaient). Cette activité s'appelle également le moulinage. Les ovalistes étaient des jeunes femmes recrutées dans les campagnes voisines de Lyon, ou immigrées italiennes. Elles étaient payées 1,40 francs la journée de 12 heures, dans le bruit et l'humidité. Elles étaient logées dans des chambres souvent insalubres et surpeuplées. Parfois, le travail manque, elles chôment et doivent se prostituer pour arrondir les fins de semaine.

### ORIGINE DE LA GRÈVE

À l'été 1869, les ovalistes commencent à affirmer leurs revendications. En particulier, celle d'être augmentées de 1,40 à 2 francs par jour, comme les hommes qui eux ont ces deux francs. Elles réclament également une baisse du temps de travail de 2 h par jour.

Elles tentent d'abord de réclamer. La veille du mouvement, elles signent à 250 une pétition et, le 17 juin, elles demandent l'aide du préfet, mais en vain.

Quatre jours après, le 21 juin, elles cessent le travail. Elles reçoivent l'aide de la section lyonnaise de l'Association internationale des travailleurs (AIT) - constituée de travailleurs hommes - qui leur a permis de constituer un comité de grève et d'organiser une collecte de soutien.

Le matin du 25 juin 1869, déçues par l'indifférence des patrons à leurs revendications, les ovalistes déclarent la grève. Sortant de la réunion, des bandes de jeunes femmes envahissent Lyon pour débaucher les ateliers. Elles submergent littéralement les petites rues des pentes de la Croix-Rousse, et menacent si le travail reprend.

### DURCISSEMENT ET RÉPRESSION

La semaine du lundi 28 juin au samedi 3 juillet marque le durcissement de la grève.

Des policiers surveillent les ateliers et arrêtent des frondeuses. Certains patrons font venir de jeunes Italiennes pour casser la grève, et menacent de jeter les ouvrières hors des dortoirs si elles ne reprennent pas le travail. Les ovalistes les prennent au mot. Elles quittent le dortoir et se retrouvent dans la rue, assises sur leurs malles.



Le mouvement se masculinise, d'autres corps de métier s'y joignent. Une émeute gronde devant les ateliers Bonnardel. Mais pour les grévistes, les ressources s'amenuisent : certaines repartent dans leur pays plutôt que de céder aux patrons. Les autres logent un peu partout et se nourrissent grâce à la mise en place d'une caisse de secours. Le 3 juillet, 1 800 ovalistes continuent la grève, sur 2 400 ouvrières au total.

### REPRISE DU TRAVAIL

Malheureusement et malgré cette mobilisation inhabituelle pour l'époque, les ovalistes n'obtiennent pas tout ce qu'elles veulent. Elles ont faim et froid, et décident de reprendre le travail peu à peu. Seule la réduction de leur temps de travail de deux heures leur est accordée. La perte de revenus contraint les ouvrières à reprendre le travail. La commission des ovalistes adhère alors à la première Internationale ; ce qui fait d'elle la première corporation féminine à le faire.

### AUX ORIGINES DU 8 MARS

Avec le soutien de Karl Marx, elles poursuivent leur action en réorganisant la corporation des ouvrières ovalistes. Philomène Rozan, présidente du comité de grève des ovalistes, en devient la première déléguée. Pourtant, ce combat de femmes ouvrières est beaucoup moins connu que la révolte des Canuts de 1831. Cela participe de l'invisibilisation des luttes des femmes. Mais il faut rappeler sans cesse que c'est grâce au courage de ces ovalistes, que l'on retrouvera moins d'un an plus tard sur les barricades de la Commune insurrectionnelle de Lyon, que la voie à d'autres luttes, comme la grève des tisseuses de Vizille en 1906, a été possible.

## NOTRE CULTURE ■■■

## LA FABRIQUE DES INSURGÉES

*C'est une belle BD de 128 pages parue chez Delcourt qui nous fait découvrir une « Fabrique des insurgées », une lutte ouvrière portée en 1869 par des femmes courageuses, appelées ovalistes, des ouvrières des filatures de soie à Lyon. Découvrez cette histoire de la première grève d'ouvrières qui ont lancé une grève pour des salaires justes et des conditions de travail dignes, marquant un tournant dans les mouvements sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle.*

Juin 1869 à Lyon : 1800 ouvrières quittent leurs ateliers et se mettent spontanément en grève. Elles sortent aussi leurs malles puisque leur lieu de travail est aussi leur lieu de vie... C'est cette spectaculaire occupation de la rue qui est d'abord mise en avant par la presse de l'époque.

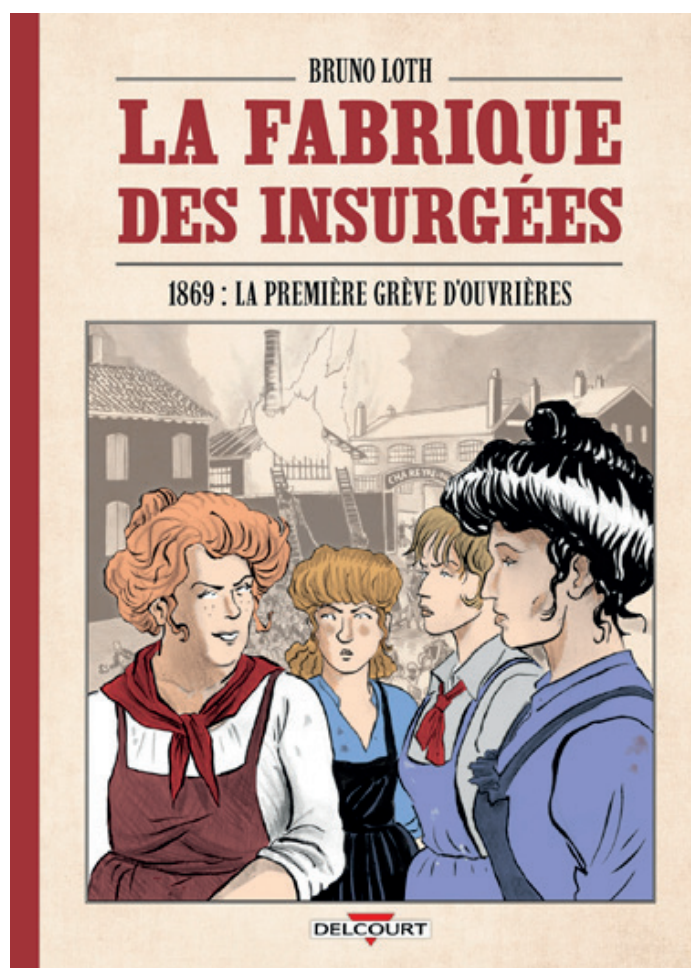
## DES OUVRIÈRES SUREXPLOITÉES

Les ovalistes sont des femmes : on dit ouvrier-moulinier, au masculin, ovaliste, au féminin. Les ovalistes sont des ouvrières surexploitées, leur tâche est de préparer les fils de soie afin de le rendre propre au tissage. Travaillant douze heures par jour pour un salaire modeste, elles gagnent 40 % de moins que les mouliniers, leurs équivalents masculins. Ces jeunes femmes célibataires et issues de la campagne, 10 % d'entre elles viennent de l'Italie voisine, prennent le chemin de Lyon avec l'idée que ce travail « temporaire » va leur permettre de se constituer une petite dot pour pouvoir se marier ou de nourrir les souvent nombreux frères et sœurs restés « au pays ».

Cette grève est considérée comme l'une des premières grandes grèves de femmes en Europe. La toute jeune section lyonnaise de l'Association internationale des travailleurs (AIT) va apporter son soutien aux ouvrières, elles vont recevoir des fonds d'un peu partout et notamment de la classe ouvrière belge. Pour la première fois, une commission de grève est composée de quasi autant d'hommes que de femmes et elle est co-présidée par Philomène Rozan (1842-1897), jeune ouvrière arrivée depuis peu de son Isère natale. Le 11 juillet, la commission de grève annonce l'adhésion de toutes les ovalistes à l'AIT, la Première Internationale.

## UNE HISTOIRE INSPIRÉE DE LA RÉALITÉ

C'est l'histoire de cette grève que nous raconte Bruno Loth dans « La Fabrique des insurgées » publiée aux éditions Delcourt. Nous y suivons d'abord l'existence de Camille et Adélaïde, parties en train d'Ardèche en 1867 et qui se retrouvent engagées comme ovalistes au sein de la filature Bonnardel. En parallèle, Loth évoque le sort de deux enfants (Tonin et sa sœur Lison) qui, arrivés dans l'agglomération lyonnaise, se retrouvent confrontés à une bande de jeunes



délinquants exploités par un malfaiteur. Ils croisent le chemin d'un marchand ambulant (Justin Lafleur), écrivain public qui va bientôt mettre par écrit les premières revendications des ovalistes.

Tous ces destins individuels vont ainsi croiser l'histoire collective en marche durant ces journées de l'été 1869. D'un trait affuté et se basant sur une vaste documentation, Bruno Loth fait revivre la condition de ces femmes et enfants, le mépris des classes dirigeantes envers les « pauvres », l'affirmation de la solidarité ouvrière mais aussi les divisions du mouvement ouvrier ainsi que l'invisibilisation progressive de ces femmes en lutte par des dirigeants presque exclusivement masculins...

**Bruno Loth, La Fabrique des insurgées, Collection Histoire & Histoires, 128 pages, Delcourt, 2025.**

## L'ARIZONA, L'ENNEMI DES FEMMES ?

Les politiques d'austérité menées par le gouvernement Arizona, mais aussi par les gouvernements wallons et communautaires touchent de plein fouet, et tout particulièrement les femmes. Réforme du chômage, malus pensions, définancement des services publics, coupes sombres dans les aides sociales etc. Autant de mesures qui impactent plus durement les travailleuses que les travailleurs. À la veille du 8 mars, Journée internationale de lutte pour les Droits des femmes, nous avons rencontré Ariane GEMANDER, chercheuse en sciences politiques à l'ULB. Dans cet entretien, elle détaille et analyse les politiques néolibérales de nos gouvernements et leur impact sur la vie des femmes en général.

Retrouvez l'interview en intégralité sur [MaTribune.be](https://www.matribune.be), ainsi que sur nos réseaux sociaux !



## CONGRÈS MONDIAL DE LA FIA À BIRMINGHAM

La CGSP-Culture représente les travailleurs de la culture, principalement dans les secteurs des arts de la scène, du socioculturel, de l'audiovisuel et du cinéma. Pour cette raison, elle est affiliée à la Fédération internationale des acteurs. Cette organisation rassemble des syndicats nationaux qui défendent les artistes. Elle comporte trois instances : le Congrès, le Comité exécutif et le Présidium. Elle favorise l'échange d'informations sur les conditions de travail dans les milieux du spectacle vivant et de l'audiovisuel, tant sur le plan local que mondial.

La FIA a tenu son 23ème Congrès mondial du 12 au 15 novembre 2025 à Birmingham au Royaume-Uni. Cet événement quadriennal s'est tenu en trois langues : français, anglais et espagnol. De nombreuses discussions ont permis d'aborder plusieurs sujets comme le travail vocal et l'intelligence artificielle, la publicité, la jeunesse et la diversité dans le secteur. La FIA a formé des groupes de travail en fonction des régions du monde : Europe occidentale, Europe orientale, région eurasiennne, Afrique, Amérique latine et Amérique du Nord.

### DES MOTIONS IMPORTANTES

Les congressistes ont adopté à l'unanimité pas moins de 22 motions importantes. Elles vont guider toutes les actions de la FIA, et, dans la mesure du possible, celles des syndicats nationaux, durant les quatre prochaines années. Ces motions abordent plusieurs sujets importants, qui, parfois, ont suscité de vifs débats, mais toujours respectueux de nos diversités. Ces motions positionnent la FIA sur des sujets majeurs comme la lutte contre les régimes autoritaires et antidémocratiques, contre l'utilisation abusive de l'IA au détriment des artistes interprètes et des créateurs ou le renforcement des capacités de négociation collective des salariés et travailleurs autonomes.

### BIRMINGHAM, VILLE EN FAILLITE

Terminer ce billet sans mentionner la ville hôte de ce congrès mémorable serait impensable. Birmingham a été une ville phare au XIXe siècle lors de la révolution industrielle. Aujourd'hui, l'importance économique de la ville a diminué et elle a recentré ses activités autour du secteur tertiaire (commerce, services). Toutefois, en 2023, Birmingham, la deuxième ville du Royaume-Uni, a été déclarée en faillite ! Elle fait face à des coupes budgétaires drastiques avec de lourdes conséquences pour ses habitants. Birmingham fait face à une dette colossale liée non seulement à l'organisation des Jeux du Commonwealth en 2022 (200 millions), mais aussi à une condamnation pour une infraction à la loi sur l'égalité salariale hommes-femmes (1,3 milliard d'euros). L'addition est très lourde. Depuis, la ville



a été mise sous tutelle du gouvernement britannique. Les impôts locaux ont augmenté de 20 % ! Seules les dépenses jugées « essentielles » ont été maintenues. Des services sociaux sont supprimés. Le secteur de la culture est à l'arrêt ! Même l'éclairage public est désormais limité. Les éboueurs, qui ont perdu 20 % de leur salaire, sont en grève depuis presque un an ! Des montagnes de déchets s'accumulent un peu partout... Ici, plus qu'ailleurs, l'austérité montre son vrai visage : celui de la misère et celui de la désolation ! Par notre présence, la CGSP a manifesté toute sa solidarité aux travailleurs des services publics anglais.

Vous êtes travailleur des arts et vous avez besoin d'aide pour votre statut ?

Si vous êtes affilié en Wallonie, contactez Maximilien HERRY : [maximilien.herry@cgspacod.be](mailto:maximilien.herry@cgspacod.be).

Si vous êtes affilié à Bruxelles, contactez Philippe LEFIN : [philippe.lefin@cgspacod.be](mailto:philippe.lefin@cgspacod.be).



Nous vous encourageons également à vous tenir informés en consultant le site de l'IRW-CGSP-CULTURE : [www.irw-cgspculture.be](http://www.irw-cgspculture.be).



## ACCIDENTS DE TRAVAIL

### L'ARTICLE 20 QUATER, LEVIER LÉGAL EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS

*L'application par MEDEX<sup>1</sup> d'un principe de rétroactivité peut plonger des agents du secteur public victimes d'un accident de travail dans une insécurité financière lourde de conséquences. Pourtant, un article de loi trop peu connu offre une protection juridique claire contre les remboursements réclamés a posteriori par l'employeur. Illustration, sur base d'un cas concret et de la décision récente du Tribunal du travail de Bruxelles.*



Les victimes d'accidents de travail dans le secteur public sont parfois confrontées à la situation suivante : MEDEX peut décider, sur base du dossier médical, de fixer la « date de consolidation » (c'est-à-dire la date à laquelle l'état de la victime est stabilisé sur le plan médical) de manière rétroactive. Cette date est très importante, elle peut avoir des conséquences financières majeures pour l'agent.

Prenons un exemple pour mieux comprendre ces notions. La victime, appelons-la X, subit un accident de travail et tombe en incapacité de travail dès le 01/01/2023. À partir de cette date, elle est indemnisée selon le régime des accidents de travail et perçoit dès lors une indemnisation équivalente (en principe) à 100 % de sa rémunération. Elle aura droit, à charge de son employeur, à l'équivalent de son salaire ou de son traitement jusqu'à la date de consolidation. Au-delà de cette date, si X est toujours absente, l'incapacité de travail sera considérée comme une maladie ordinaire et prise en charge par la mutuelle (agent contractuel) ou par le « pot maladie » (agent statutaire). Cette indemnisation est en général plus faible que celle prévue par le régime des accidents de travail.

Revenons à la situation de la victime X. Elle est en incapacité pendant deux ans, la date de consolidation n'est pas fixée, et elle perçoit donc une indemnisation équivalente à 100 % de sa rémunération. Le 01/01/2025, MEDEX fixe rétroactivement la consolidation au... 01/01/2024. Comme après la consolidation, X n'avait plus droit à l'indemnisation dans le

régime des accidents du travail, l'employeur lui réclame le remboursement de l'indemnisation qu'il lui a versée entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025. Question : X est-elle tenue de rembourser ?

#### UN PUISSANT LEVIER LÉGAL

En 1995, une disposition a été insérée dans la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents de travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public. Il s'agit de l'article 20 quater, qui est formulé comme suit : « Lorsque l'instance compétente pour fixer la date de consolidation des lésions physiologiques résultant de l'accident du travail la fixe avec effet rétroactif, la rétroactivité ne peut porter préjudice à la victime, ni entraîner des obligations à sa charge. »

Cette disposition est rarement invoquée devant les juridictions du travail. Pourtant, elle donne aux victimes d'accident de travail dans le secteur public et aux délégués syndicaux qui les défendent un moyen efficace pour s'opposer, dans certaines conditions, à la réclamation par l'employeur d'un paiement indu, qui peut parfois atteindre des sommes considérables. Ce texte fait aussi obstacle à l'imputation rétroactive des jours d'absence « post consolidation » sur leur « pot maladie ». Dans notre exemple, les jours d'absence entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025, bien qu'ils soient postérieurs à la consolidation, ne pourront pas être imputés sur le pot maladie de X.

Dans une affaire récente, le Tribunal du travail (francophone) de Bruxelles a suivi la thèse de la CGSP en rappelant que l'article 20 quater de la loi du 3 avril 1967 empêche l'employeur de réclamer ce paiement indu. Autant le savoir et se le rappeler à bon escient !

**Violaine DENEYS,**  
Secrétaire générale de la CGSP-Bruxelles

1. MEDEX est l'administration publique en charge, notamment, de se prononcer sur les conséquences médico-légales de l'accident de travail. Pour les policiers, Office médico-légal (OML).

## ADMI-MOTS, LE BILLET DU SECTEUR ADMI NE LÂCHONS RIEN !

Mes cher(e)s camarades,

Lorsque vous lirez ces lignes, nos actions du premier trimestre seront presque terminées. Je gage que ces actions auront été une réussite au vu de la mobilisation sans faille de nos militants. Il nous restera à réussir la grande mobilisation prévue le 12 mars à Bruxelles qui je l'espère devrait être le coup de boutoir pour expulser ces gouvernements de malheurs.

Si je parle au pluriel des gouvernements, c'est qu'à tous les niveaux de pouvoir on voit la même ardeur des forces de droite pour mettre à mal les conditions de travail des fonctionnaires et réduire la puissance de la fonction publique et des services publics.

Le catalogue des horreurs semble ne pas finir. Après la suppression du statut, la réduction des budgets, la déglingue de notre système de pension, le chipotage de l'index, la limitation du chômage et les attaques sur les malades, on en vient maintenant aux attaques sur les pouvoirs locaux. La suppression des Provinces est à l'agenda ainsi que l'assèchement des finances des Communes par le transfert des missions autrefois assurées par le fédéral. Nos CPAS sont aux abois.

C'est clair, ces gouvernements haïssent les fonctionnaires et veulent la fin du service public car ils savent que le service public est depuis toujours l'épine dorsale de la résistance aux injustices et aux fascismes de tout poil.

Camarades, la mobilisation doit se poursuivre et je sais qu'avec vous elle se poursuivra.

Notre secteur Admi se battra sur tous les fronts. Au Conseil d'État, dans les Chambres de recours, dans les Comités de secteur et dans les Comités de base mais aussi dans la rue et sur les places.

**NE LÂCHONS RIEN !**

**TOUS À BRUXELLES LE 12 MARS !**

**BONNES LUTTES LES CAMARADES !**

**André GILLES**  
Secrétaire général CGSP Admi

**DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS, PRÉCARISATION  
DES TRAVAILLEURS ET DES CITOYENS : STOP !**

**CES GOUVERNEMENTS RÉTROGRADES HYPOTHÈQUENT  
NOTRE AVENIR ET NOTRE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE**

Face aux attaques répétées, menées contre les services publics et les droits sociaux, **la CGSP Admi sera en action ce jeudi 12 mars lors de la manifestation interprofessionnelle organisée à Bruxelles.**

### UN AVENIR DE PLUS EN PLUS SOMBRE

Sous les coups de massue du **MR et des Engagés**, notre avenir collectif s'assombrit dangereusement. Sous l'appellation trompeuse de « réformes », le Gouvernement wallon, épaulé par le fédéral et la Fédération Wal-

lonie-Bruxelles, s'aproposément méthodiquement les fondations de notre démocratie.

Mesure après mesure, souvent annoncées abruptement par voie de presse, la destruction des équilibres sociaux et institutionnels de notre société se poursuit :

- remise en cause des CPAS,
- volonté de suppression des Provinces et mise en place d'un « bidule » nébuleux,
- asphyxie financière des Communes et autres entités locales,
- coupes dans les budgets et moyens d'action de l'Aviq, du Forem, de Famiwal, de l'IFAPME...

**Réformer n'est pas synonyme d'améliorer**, contrairement à ce que ces gouvernements tentent de faire croire. Avec ces politiques, les menaces sont multiples, notamment pour l'Emploi et les conditions de travail (suppression des APE, avec des pertes d'emplois massives et assurées, appauvrissement généralisé des conditions de travail, développement des flexi-jobs, flexibilité accrue du temps de travail, chasse aux malades, ...). Pour les Pensions (les réformes annoncées auront des conséquences dramatiques et irréversibles pour des milliers de travailleurs, avec la suppression du Statut dans la fonction publique (remise en cause de l'indépendance de l'Administration vis-à-vis du politique, fragilisation de l'égalité de traitement des citoyens, réduction de l'attractivité de la fonction publique...)).

## DES CHOIX IDÉOLOGIQUES DÉCONNECTÉS DU TERRAIN

De manière générale, derrière des arguments budgétaires éculés et le célèbre « *il n'y a pas d'alternative* », les gouvernements s'attaquent aux droits fondamentaux. Les mesures idéologiques choisies par la majorité sont totalement déconnectées des réalités de terrain et génèrent du chaos pour les travailleurs, les bénéficiaires, l'ensemble de la population.

Ces choix politiques priveront durablement les citoyens de services publics de qualité, pourtant indispensables à une société juste, solidaire et équilibrée.

**Défendre les services publics, c'est défendre la démocratie et lutter contre la précarisation massive de la population. Les services publics sont les garants de l'égalité, de la solidarité et de la cohésion sociale.**

Sans cela, à court ou moyen terme, c'est l'accès même aux services essentiels — soins de santé, accueil de l'enfance, aide sociale, services de proximité, accompagnement, soins des aînés... — qui est menacé.

Est-ce cela la modernité que nous souhaitons ? Poser la question c'est y répondre !

## EN RÉGION WALLONNE, LES ATTAQUES DU GOUVERNEMENT WALLON SE MULTIPLIENT...

Depuis sa mise en place, le Gouvernement wallon n'a de cesse d'attaquer la fonction publique wallonne et ses fonctionnaires. Tour d'horizon...

**Décision du 7 novembre 2024 mettant fin aux recrutements statutaires au profit des engagements contractuels.**

Pire, le Gouvernement wallon impose que les lauréats qui se trouvent encore dans les réserves statutaires se voient proposer un contrat de travail ! La CGSP a immédiatement introduit un recours au Conseil d'État. Les premières infos concernant ce retour annoncent des nouvelles intéressantes. Attendons encore un peu...

## Réforme des hauts managers

La ministre de la Fonction publique a décidé de mettre fin aux mandats (ce qui réjouit la CGSP). Le hic, c'est qu'à la place de ces statutaires temporaires, la Ministre Galant a choisi de mettre à leur place des hauts managers contractuels. Le dossier a fait l'objet de longues discussions au sein des Comités de négociation, tant en Région qu'à la Communauté française.

Si la Ministre a rencontré les remarques d'ordre légistique et juridique de la CGSP, elle a par contre balayé d'un revers de la main les remarques de fond. La divergence de vues entre les Gouvernements et la CGSP est profonde : nous défendons le Statut, ils défendent une fonction publique minimale et surtout composée de contractuels sur qui il est plus facile de faire pression.

Ainsi, la réforme des hauts managers prévoit des contractuels à durée déterminée que chaque nouveau Gouvernement met en place quand il arrive, à l'instar de ce qui se fait aux USA lorsque le nouveau Président prend les rênes du pouvoir.

Ces managers sont en permanence évalués (ce qui n'est pas un souci en soi), mais peuvent être licenciés à tout moment (avec une seule évaluation négative ou deux évaluations réservées, même si elles ne sont pas successives). Détail pas anodin : même si le manager a toutes ses évaluations positives, sa reconduction à la tête de l'organisme n'est pas garantie par ce système. Le nouveau Gouvernement décidera s'il le garde... Ou pas !

Ces managers ne sont par ailleurs pas tous payés de la même manière : on met ainsi fin au sacro-saint principe de la fonction publique : « *à travail égal salaire égal* » ! Des barèmes différents sont en effet annoncés en fonction du nombre d'agents que le haut manager a sous ses ordres. Enfin, chaque manager bénéficie d'une prime salariale qui peut aller jusqu'à 20 % de sursalaire s'il atteint les objectifs définis. Là, on entre en plein dans le système privé avec les « *bonus à la production (ou aux résultats)* » ! Après le bâton (ou l'épée de Damoclès) que sont les évaluations permanentes, la carotte. De l'âne ?

La CGSP reçoit de nombreux retours des hauts fonctionnaires actuellement en place : ils sont tous très négatifs, certains se demandant si, dans ces conditions, ils vont continuer leur fonction...

**Modification de l'AGW du 5 décembre 2019 relatif au télétravail**

La Ministre Galant vient également de décider de sabrer dans l'indemnité télétravail. Pour rappel, les fonctionnaires bénéficiant du télétravail bénéficient d'une indemnité chargée de couvrir – partiellement – les frais inhérents à ce mode de travail (chauffage, eau, électricité, connexion Internet...). Avec les indexations, cette indemnité s'élève actuellement à 42 euros par mois et ce, quel que soit le nombre de jours télé-travaillés. Raison pour laquelle, la CGSP plaide pour une indemnité journalière, refusée en son temps par le

Gouvernement wallon en place à l'époque. Reniant une fois encore sa parole de favoriser le pouvoir d'achat et le salaire de ceux qui travaillent, le Gouvernement wallon vient de sabrer dans cette indemnité pour la ramener à 20 euros par mois. Pour ceux qui télé-travaillent 10 jours par mois, on en est donc à 2 euros par jour. *Peanuts !* Et pendant ce temps-là, les membres des cabinets continuent à percevoir plus de 150 euros par mois. Ça se passe commentaire...

### **Contrôle médical : des doutes et beaucoup de questions...**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, et suite à un marché public, le contrôle médical en Région est passé dans les mains de la société Médicheck. Au-delà du fait que le Cahier des Charges de ce dossier n'a pas fait l'objet d'une négociation en son temps, ce dossier pose de nombreuses questions qui restent à ce jour sans réponse. Par-dessus tout, la confidentialité des données médicales des agents avec un réel souci de fuite de données (pour rappel, cette société a été hackée encore récemment, 54 000 dossiers médicaux aux mains des pirates). La note méthodologique que Médicheck a transmis au SPW n'a pas été distribuée aux OIP qui ont participé au marché public. Enfin, les DPO (du SPW et des OIP) n'ont pas été consultés (pour les OIP) ou tardivement (pour le SPW). D'autres questions posent encore question, notamment le fait que le moment du contrôle médical est défini par un algorithme sur lequel aucun éclaircissement n'a été apporté à ce stade. Bref, ce dossier n'est guère rassurant. D'autant que la logique est désormais inversée : ce n'est plus le médecin contrôleur qui vient visiter l'agent malade, mais l'agent qui doit se déplacer (si c'est possible) chez un médecin contrôleur. Donc, on demande au malade de se mettre en route. L'objectif final est clairement énoncé au point 2.1 de la note méthodologique : « (...)l'objectif principal est d'aider les organisations (privées et publiques) à réduire leur absentéisme de manière positive. ». De manière positive ? Sérieux ?!

**Le constat est assez simple en fait : ce gouvernement n'aime pas la fonction publique et ses fonctionnaires.**

### **L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER DE POLICIER NE PEUT PLUS ÊTRE UN SLOGAN VIDE**

Lors d'un conclave de deux jours organisé par le Ministre de l'Intérieur Bernard Quintin, nous avons récemment été amenés à aborder la question de l'attractivité du métier de policier avec de nombreux acteurs de la sécurité. Une fois encore, ce débat révèle un décalage criant entre les discours politiques et la réalité vécue quotidiennement par les policiers sur le terrain.

Oui, certaines idées existent et doivent faire l'objet d'un approfondissement mais surtout d'une concrétisation ! Mais sans moyens, sans décisions courageuses et sans respect des engagements pris, ces paroles restent creuses. Aujourd'hui, nous dénonçons clairement l'absence de volonté politique réelle pour rendre notre métier attractif et durable.



Nous déplorons avec force que les moyens financiers nécessaires ne sont pas au rendez-vous puisque le gouvernement fédéral n'a pris aucune initiative budgétaire pour améliorer le quotidien de notre métier. Pire encore, l'augmentation barémique promise dans le cadre de la deuxième révision des barèmes a été purement et simplement passée au bleu, alors qu'elle faisait partie des engagements annoncés. Ce reniement est inacceptable et constitue un profond manque de respect envers l'ensemble des policiers.

Par ailleurs, la pénibilité et la dangerosité du métier sont sciemment minimisées. La pénibilité ne suffit pas à décrire la réalité de notre profession. Chaque jour, les policiers sont exposés à la violence, à la pression, aux risques physiques et psychologiques, sans reconnaissance salariale ni perspectives de carrière adaptées. Cette situation n'est plus tenable.

Nous dénonçons également l'absence totale de débat sérieux sur le refinancement des zones de police et de la police fédérale. Comment prétendre améliorer l'attractivité du métier alors que les services manquent de personnel, de matériel, de formation et d'infrastructures dignes de ce nom ?

Il est urgent de rappeler que la sécurité repose à la fois sur une police de proximité forte, présente sur le terrain et proche de la population, et sur une police spécialisée performante, capable de faire face aux nouvelles formes de criminalité.

**Affaiblir l'une ou l'autre composante, c'est mettre en danger la sécurité de tous !**

**Nos revendications sont claires et immédiates :**

- Le respect et l'application intégrale de la revalorisation salariale négociée en 2022.

- Une revalorisation salariale ambitieuse, afin que le métier de policier soit enfin concurrentiel et attractif par rapport aux autres secteurs de la sécurité.
- La reconnaissance officielle de la dangerosité de la carrière policière, avec un véritable aménagement de fin de carrière, incluant un congé préalable à la pension.
- Des infrastructures modernes et adaptées, dignes d'une police du XXI<sup>e</sup> siècle, et non des bâtiments vétustes indignes de la mission confiée.
- Un management humain et responsable, qui respecte les femmes et les hommes en uniforme et valorise réellement leur engagement.

Nous le disons clairement : sans reconnaissance, sans moyens et sans actes concrets, l'attractivité du métier de policier restera un mensonge politique.

Les policiers ne demandent pas des privilèges, ils exigent le respect, la sécurité et des conditions de travail à la hauteur des missions essentielles qu'ils accomplissent chaque jour en représentation de l'État au profit de tous les citoyens.

## POINT SUR LES SOINS DE SANTÉ RÉGIONALISÉS ET FÉDÉRAUX

**Au niveau régional**, les rencontres avec le cabinet Coppieters restent stériles concernant un futur accord non-marchand. Nos revendications sont centrées sur l'amélioration des conditions de travail via une diminution de la charge de travail par une augmentation des normes et des aides structurelles, un équilibre vie privé/vie professionnelle, des mesures concrètes concernant l'attractivité des métiers des soins dans le secteur régionalisé.

**Il est grand temps que le ministre Coppieters passe au braquet supérieur et avance dans les propositions, plutôt que d'encommissionner les discussions.**

**Au niveau fédéral**, la volonté du cabinet Vandenberghe est d'arriver à un accord social avant la fin de la législature. Nous ne savons pas de quoi il sera constitué ni quel budget serait attribué. Mais le cabinet pointe l'horizon de la fin de l'année 2028 pour obtenir un accord.

Nos rencontres ont été l'occasion de déposer un cahier revendicatif composé de nos priorités :

- Croissance du budget IFIC pour permettre l'augmentation des échelles salariales, et ceci, en dehors de l'accord social : les aides-soignants et les secrétaires médicales attendent toujours l'augmentation barémique lié à la révision de leur fonction ! (Réflexion valable pour les différents niveaux de pouvoirs ayant la santé dans leur attribution).



- Augmentation de l'indemnité pour prestations irrégulières et horaires contraignants.
- Augmentation de la prime d'attractivité.
- Augmentation du volume de dispenses aux prestations.
- Sécurité et bien-être sur le lieu de travail.
- L'élargissement et le financement structurel des projets de formation.
- Frais de déplacement domicile-lieu de travail.

Nous suivons également l'impact de la réforme de l'échelle de soin infirmier et ses conséquences sur la révision de ses professions dans l'éventail IFIC. Il est impératif de prévoir le financement d'éventuelles augmentations de catégorie IFIC.

Le dossier du second pilier de pension pour les travailleurs de secteur public des soins fédéral est toujours en cours. Comme pour l'accord social, la volonté du cabinet semble être de concrétiser celui-ci avant la fin de la législature.

Enfin, la décision de **la Fédération Wallonie Bruxelles de supprimer la filière brevetée** de la formation infirmière et la création d'un nouveau profil d'assistant infirmier est un séisme selon nous ! Le gouvernement s'est réfugié derrière l'argument des exigences européennes de formation qui n'étaient plus compatibles avec le brevet devenu « non-euromobile ».

Nous avons exprimé notre profond désaccord sur le sujet, d'autant que cette décision va accroître et aggraver la pénurie d'infirmières !

Il est à noter que le processus d'entretien de la nouvelle fonction d'assistant en soins infirmiers ne pourra se faire que dans 3 à 5 ans minimum (le temps que les nouveaux assistants infirmiers sortent des écoles). D'ici-là, un barème temporaire devra leur être octroyé début 2026.

# FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

## SPF FINANCES

### ARIZONA ET SANTÉ DES TRAVAILLEURS

#### Réintégration ou désintégration

#### A. GESTION DES ABSENCES

En Belgique, le cap des 500 000 personnes en incapacité de travail de longue durée a été dépassé depuis 2023. Comment l'expliquer ?

Si les chiffres des absences de courte et de moyenne durée diminuent encore en 2024, les absences de longue durée continuent d'augmenter tant dans le Secteur public que dans le Secteur privé.

À l'analyse, il apparaît que cette augmentation résulte principalement de troubles psychiques (burn-out, stress, dépressions, [pour 30 %] et de troubles locomoteurs (maux de dos, genoux, hanches, [pour 30 %]). Deux maladies fondamentalement liées aux conditions de travail qui ne font que se dégrader. Par ailleurs, la majorité des personnes en invalidité sont des femmes et des personnes âgées de plus de 55 ans. Un phénomène inquiétant qui risque de s'amplifier avec les mesures d'austérité décidées par le Gouvernement Arizona. L'accent devrait assurément être mis sur une stratégie préventive et non stigmatisante et répressive.

#### B. RÉINTÉGRATION

En vertu du Code du bien-être au travail, tout employeur public ou privé a l'obligation de mettre en place des mécanismes visant à faciliter le retour au travail d'un de ses travailleurs après une incapacité de travail (prolongée) lorsque celui-ci n'est plus en mesure d'exercer son activité professionnelle, ou s'il ne peut plus l'exercer que partiellement, que cette inaptitude soit temporaire ou définitive.

La réintégration chez l'employeur ou la facilitation de la reprise du travail, pour des travailleurs après une période de convalescence à la suite d'une maladie ou un accident, ou pour ceux qui ont un problème de santé particulier, consiste principalement à explorer les possibilités de fournir un travail adapté ou autre, ou des adaptations du poste de travail.



#### **Cela peut se faire de plusieurs manières :**

- Soit le travailleur peut prendre contact avec l'employeur de manière informelle.
- Soit par une demande de visite de pré-reprise du travail du travailleur (ou de l'employeur) au conseiller en prévention-médecin du travail.
- Soit le travailleur (ou l'employeur) peut initier un processus formel de réintégration : les procédures à cet égard sont définies dans un chapitre sur la réintégration au travail (livre I<sup>er</sup>, titre 4, chapitre VI du Code du bien-être au travail).

**Au cours du trajet de réintégration (TRI), un rôle important est attribué au conseiller en prévention-médecin du travail (CP-MT).**

#### C. RÉINTÉGRATION 3.0

L'entrée en vigueur, au **1<sup>er</sup> janvier 2026**, d'une « **Réintégration 3.0** » marque une nouvelle étape dans la gestion des incapacités de travail en Belgique. Cette réforme, fondée sur une loi du 19 décembre 2025 et l'arrêté royal du 17 décembre 2025, renforce et sanctionne les obligations des employeurs et des travailleurs pour favoriser un retour rapide à l'emploi.

## 1. Prévention des IT

Dans un but de prévention, ce Code prévoit la possibilité pour le travailleur qui risque de tomber en incapacité de travail en raison de problèmes de santé, de demander à l'employeur d'examiner si un aménagement de son poste de travail et/ou un travail adapté ou un autre travail sont possibles. L'employeur informe le plus rapidement possible le travailleur de la suite qu'il donne à cette question, ou du fait qu'il ne peut y accéder.

## 2. Contact avec le travailleur en incapacité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'employeur doit inclure dans le règlement de travail une procédure en vue de maintenir le contact avec les travailleurs en incapacité de travail, qui stipule au moins ce qui suit :

1°) par qui le travailleur en incapacité de travail sera contacté ;  
2°) la fréquence des contacts.

D'autre part, l'employeur doit toujours prendre les mesures nécessaires pour informer le conseiller en prévention-médecin du travail, de toute incapacité de travail de quatre semaines ou plus, constatée pour un travailleur. Le CP-MT ou les infirmiers qui l'assistent, ont alors l'obligation de contacter le travailleur dans les plus brefs délais, pour l'informer des différentes possibilités afin de faciliter son retour au travail.

Ces mesures ne constituent, en aucune manière, un contrôle des absences, ni si l'absence est justifiée.

## 3. Possibilité pour l'employeur de demander une réintégration informelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'employeur peut également demander au CP-MT d'inviter un travailleur en incapacité de travail à une visite de pré-reprise du travail. Le CP-MT en informe immédiatement le travailleur. Ce dernier n'est pas obligé d'accepter cette invitation et le CP-MT en informe alors l'employeur.

Pour le travailleur, c'est un droit - qui existait déjà - et la visite de pré-reprise peut être demandée dès le début de l'IT, à l'insu ou non de l'employeur, en vue d'évaluer les conditions de travail sur le lieu de travail. L'employeur doit d'ailleurs intervenir dans les frais de transport sauf si le travailleur a choisi de ne pas l'informer de la visite.

## 4. Accélération de la procédure de réintégration formelle

La modification majeure au 1<sup>er</sup> janvier 2026 concerne les délais d'activation du trajet de réintégration formel. Désormais, l'employeur peut, lui aussi, avec l'accord du travailleur, initier la procédure **dès le début** de l'incapacité de travail,



supprimant le délai d'attente de trois mois qui prévalait jusqu'au 31 décembre 2025.

## 5. Obligation pour l'Employeur de lancer un TRI formel si le Travailleur a un potentiel de travail

S'il ressort de l'estimation effectuée par le CP-MT, à la demande de l'employeur, que le travailleur en incapacité de travail **depuis au moins 8 semaines** a du « **potentiel de travail** », c'est-à-dire sa capacité *présumée* à effectuer un travail adapté ou un autre travail, évaluée sur la base d'informations relatives à son état de santé et ses possibilités.

Le CP-MT et son personnel infirmier procèdent à l'estimation du « **potentiel de travail** » selon une méthode de travail standardisée via des questionnaires (sans visite ou examen).

## 6. Sanctions pour l'employeur

Si l'employeur occupe vingt travailleurs ou plus, il doit demander au CP-MT de démarrer un trajet de réintégration au plus tard 6 mois après le début de l'incapacité de travail du travailleur qui a du potentiel de travail, selon l'estimation effectuée par le CP-MT.

À défaut, l'employeur peut se voir infliger les sanctions (amendes) prévues par l'art. 127/1 du Code pénal social.

## 7. Évaluation et suivi médical

Sur la base des constatations issues des examens et consultations, le conseiller en prévention-médecin du travail doit prendre une décision aussi rapidement que possible. Cette décision est formalisée sur le formulaire d'évaluation de réintégration et 3 décisions sont possibles :

- A: le CP-MT constate que le travailleur sera en mesure de reprendre son travail initial à terme, éventuellement avec des aménagements, et qu'il peut, dans l'intervalle, effectuer un travail adapté ou un autre travail.
- B: le CP-MT constate que le travailleur est définitivement inapte à exercer le travail convenu, mais qu'il a la capacité

d'effectuer un travail adapté ou un autre travail. Cette décision est susceptible d'un recours dans un délai de **21 jours calendriers** à compter du lendemain de la réception de la notification de cette inaptitude.

- C: le CP-MT constate que pour des raisons médicales, il n'est pas possible de procéder à une évaluation de la réintégration dans l'immédiat (prématuré). Cette décision implique la fin du trajet de réintégration actuel, qui pourra être relancé au plus tôt 3 mois après cette décision, sauf si le CP-MT a des motifs valables de déroger à ce délai.

## 8. Sanctions pour le travailleur

Désormais, si le travailleur n'a pas accepté, sans motif valable, deux invitations - par pli recommandé postal - du conseiller en prévention-médecin du travail à une évaluation de réintégration, le CP-MT en informe le médecin-conseil de la mutuelle et lui communique les dates des invitations.

Si malgré trois invitations par RP espacées d'au moins 14 jours calendrier, le travailleur ne se présente pas à l'évaluation, le trajet de réintégration est considéré comme terminé et le médecin-conseil et l'employeur en sont informés.

Cette information au médecin conseil de la mutuelle peut entraîner des répercussions sur les indemnités d'incapacité ou d'invalidité du travailleur.

## 9. Le CP-MT oriente le travailleur inapte vers les services régionaux pour l'emploi s'il a pris une décision B et qu'aucun plan de réintégration n'est possible ou accepté par le travailleur

À la suite de la réception de l'évaluation de réintégration du CP-MT, l'employeur a l'obligation d'étudier et analyser les possibilités concrètes de travail adapté ou d'un autre travail en interne ainsi que les adaptations envisageables au poste de travail (dans un délai de maximum 6 mois à dater de l'expiration du délai de recours [21 jours calendrier] ou de la décision d'appel en cas de décision B).

Si le travailleur est définitivement inapte au travail convenu et que le trajet de réintégration a été terminé sans succès, le conseiller en prévention-médecin du travail assure l'orientation vers le service ou l'institution des Régions et Communautés compétent pour un accompagnement dans le cadre de sa réintégration.

## 10. Rupture pour force majeure médicale : nouveau délai

La procédure de rupture du contrat de travail pour force majeure médicale, qui permet de mettre fin au contrat sans préavis ni indemnité en cas d'inaptitude définitive, subit un changement important. Le délai de carence minimal pour invoquer cette force majeure est réduit de 9 mois à 6 mois d'incapacité ininterrompue.

## 11. Fin de la pension pour inaptitude physique des fonctionnaires statutaires en disponibilité

Le statut de « pensionné pour inaptitude » (lorsqu'un agent statutaire ne peut plus exercer ses fonctions pour raisons médicales) est supprimé.

Conséquences: les agents déclarés inaptes perdront leur nomination et seront renvoyés vers des régimes de maladie/invalidité, souvent moins protecteurs et plus précaires que le statut de pensionné définitif.

## 12. Dispositions transitoires

Les modifications relatives au trajet de réintégration ne s'appliquent pas aux trajets de réintégration déjà démarrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026, date de l'entrée en vigueur de cet arrêté royal.

## D. CONCLUSIONS

L'objectif du gouvernement Arizona est d'atteindre 20 % de malades de longue durée en moins, soit l'équivalent de 100 000 personnes, en 2030.

Or, ce gouvernement ne répond jamais aux causes des maladies de longue durée, le mal-être au travail. Pire que ça, une série de leurs mesures (plus de flexibilité, plus d'heures supplémentaires, l'élargissement du travail de nuit et du dimanche, des pertes d'emplois à la suite de l'austérité imposée et retarder l'âge de la retraite) ne fait qu'en aggraver les causes.

Comme le déclarait Jean-Pascal LABILLE, Secrétaire général de Solidaris: « Ce sont des pyromanes déguisés en pompiers: ils allument l'incendie et puis punissent les victimes en les rendant responsables ».

Pour plus de détails, consultez les guides officiels sur le portail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

## E. RÉINTÉGRATION AU SPF FINANCES

La CGSP a, une nouvelle fois, interpellé le SPF Finances sur l'absence de règlement de travail et sur sa vision de la gestion des absences de longue durée.

L'Autorité se veut rassurante et entend privilégier une gestion à dimension humaine.

**AF ENSAY, P. HOULLEZ, JF LEMAIRE.**



## LE RAIL N'EST PAS UN LUXE, C'EST UN PROJET DE SOCIÉTÉ

### - Une colère de nécessité, pas un automatisme

Personne ne fait grève par plaisir. Si nous en sommes arrivés à l'arrêt de travail du 26 au 30 janvier 2026, ce n'est pas par « réflexe », mais par pure nécessité. On nous accuse de refuser le dialogue ? C'est un mensonge. Nous étions à la table de concertation ces derniers mois. Si les discussions ont échoué et que le projet d'accord a été rejeté, c'est parce que nous nous sommes heurtés à un mur idéologique. Le gouvernement ne cherche pas le compromis : il veut imposer une vision dogmatique qui vise la fin du statut et le détricotage des principes mêmes de la concertation sociale.

### - L'addition salée des choix politiques

Certains prétendent que les voyageurs « paient l'addition » de cette grève. La vérité, c'est que le gouvernement a déjà envoyé la facture : 675 millions d'euros d'économies imposés au rail pour cette seule législature.

Comment peut-on prétendre moderniser le rail tout en l'asphyxiant financièrement ? Ce choix est une condamnation programmée du service public. En coupant les vivres, le gouvernement assume seul la responsabilité des trains supprimés faute de personnel et du délabrement chronique de notre infrastructure.

### - Fins de carrière : le mépris comme seule réponse

Au cœur de notre colère, il y a le démantèlement brutal de nos conditions de fin de carrière. Le gouvernement feint d'ignorer la pénibilité de nos métiers. Travailler de nuit, les week-ends, les jours fériés, sous les intempéries et avec la responsabilité de milliers de vies n'est pas une sinécure.

Vouloir allonger indéfiniment la carrière des cheminots et raboter leurs pensions, c'est rompre le « contrat social » qui lie l'agent à l'État. C'est un mépris total pour ceux qui ont consacré leur vie au service public. Soyons lucides : on ne conduit pas un train à 67 ans avec la même acuité qu'à 30 ans. Feindre l'inverse est une erreur de gestion et un risque majeur pour la sécurité.

### - Le statut : un rempart pour la sécurité, pas un privilège

On dénonce notre opposition à la « contractualisation ». Mais le statut n'est pas un privilège d'un autre âge : c'est le socle qui garantit l'indépendance des agents et l'expertise technique. Transformer la SNCB ou Infrabel en une agence d'intérim géante par pur dogmatisme, c'est briser l'outil de



travail et la fiabilité du service.

Le statut est le garant de la sécurité et de la continuité. On ne gère pas la vie de milliers de passagers avec la précarité et le turn-over de la « flexibilité » à outrance. En sacrifiant le statut, le gouvernement sacrifie la mémoire ferroviaire et l'expertise indispensable à notre métier.

### - Derrière le dogme, la casse du service public

Brader la SNCB sur l'autel de la libéralisation ne sert que des intérêts inavouables. Sous couvert de « modernité », le gouvernement organise méthodiquement le démantèlement du service public pour complaire aux doctrines ultralibérales. Pour justifier l'injustifiable, on ressort les vieux clichés : les cheminots seraient des « privilégiés » ou des « nantis ».

C'est une insulte à la réalité du terrain. Les cheminots ne se battent pas pour des privilèges. Ils se battent, aujourd'hui comme hier, pour le maintien d'un service public performant, accessible et de qualité pour l'ensemble des citoyens.

S'attaquer à ceux qui font rouler les trains, c'est en réalité s'attaquer au droit à la mobilité pour tous.

La modernisation du rail ne peut pas se faire contre ceux qui le font rouler. On ne peut pas, d'un côté, prôner le transfert modal pour le climat et, de l'autre, démanteler les conditions de travail des cheminots.

Plutôt que de pointer du doigt notre « réflexe » de lutte, il serait temps d'interroger la responsabilité de ceux qui, par des coupes budgétaires massives et un mépris du dialogue social, nous mènent droit dans le mur.

Le rail est un service au citoyen, pas une variable d'ajustement budgétaire.

**Pierre LEJEUNE**  
Président

## GESTION DE LA CIRCULATION DES TRAINS : LA SNCB VEUT TOUT CENTRALISER À BRUXELLES

La direction de la SNCB a confirmé début décembre son intention de regrouper, d'ici 2027, tous les agents qui interviennent dans la gestion de la circulation des trains à Bruxelles, au sein du RCC situé rue de France 89. Un projet qui suscite l'opposition de la CGSP.

### Un projet de centralisation qui s'amplifie

En 2019, un premier projet de centralisation avait vu le jour. Baptisé « RTTM » et élaboré par un consultant externe, il prévoyait de regrouper le personnel qui gère les conducteurs, les accompagnateurs de train, les agents du mouvement chargés des incidents et du transport alternatif dans cinq OCCs situés à Namur, Mons, Anvers, Gand et Bruxelles, avec une coordination nationale établie à Bruxelles dans le RCC.

Aujourd'hui, la direction veut aller plus loin en réunissant l'ensemble de ces équipes à Bruxelles. L'objectif affiché ? Réduire le temps de résolution des incidents, limiter les suppressions de trains et les compositions dégradées. Nous avons de sérieux doutes quant à l'efficacité de cette centralisation pour atteindre ces objectifs.

### Des économies avant tout

L'objectif principal, confirmé lors des roadshows de la direction, est avant tout de réaliser des économies en supprimant des postes de travail. Il faut dire que le gouvernement impose aux chemins de fer 675 millions d'euros d'économies sur la période 2025-2029. Ce projet s'inscrit clairement dans cette logique budgétaire.

### Perte de proximité et de connaissance du terrain

La CGSP s'oppose fermement à cette centralisation. Selon nous, elle mènera inévitablement à une perte de proximité et de connaissance du terrain local. Centraliser à Bruxelles ne garantit en rien une meilleure gestion de la circulation des trains ni une communication efficace entre les différents intervenants.

La direction vise à rendre les agents polyvalents pour qu'ils puissent travailler sur différents districts, au détriment de l'expertise locale. Entre 50 et 100 personnes vont se retrouver concentrées dans la salle où se trouve le RCC. Pour se faire



entendre, ils devront se téléphoner les uns aux autres. Le brouhaha sera considérable.

De plus, la SNCB ne sera plus présente dans les cabines de signalisation. Elle n'aura donc plus de relais au cœur même de l'endroit où le trafic est géré. En bref, contrairement à ce que la direction prétend, cette restructuration n'apportera aucune plus-value opérationnelle.

### Une réforme imposée sans consultation

Cette restructuration se fait sans véritable consultation des agents de terrain. Ces agents sont opposés à cette centralisation. La direction dit s'être inspirée des modèles néerlandais et français, et non de l'expérience concrète de ses propres agents.

### Des conséquences sociales importantes

Cette restructuration implique évidemment le déplacement de nombreux agents vers Bruxelles, ce qui pose des problèmes sociaux importants. De nombreux agents n'auront pas d'autre choix que de prendre la voiture pour assurer leurs prestations à Bruxelles, faute de trains disponibles le soir ou le matin. Par ailleurs, le recrutement à Bruxelles est déjà compliqué aujourd'hui, ce qui risque de compliquer encore davantage la situation.

### Une concertation sociale programmée

La direction a programmé une concertation sociale sur ce projet, qui a débuté fin février.

**Plus d'infos sur notre site [cheminots.be](https://cheminots.be).**

**Filip PEERS & Thierry MOERS, secrétaires nationaux**

L'édition 2026 de notre brochure « pensionnés » est disponible.  
Vous pouvez la consulter sur notre site web <https://cheminots.be/brochure-pensionnes-edition-2026/>



# MERCI POUR CETTE DÉMONSTRATION DE FORCE !

Le succès de notre manifestation ce 26 janvier à Bruxelles est le résultat de votre engagement.



La CGSP Cheminots remercie chaleureusement l'ensemble des camarades de toutes les centrales et de tous les secteurs venus renforcer nos rangs.

Cette solidarité interprofessionnelle est l'essence même de notre lutte.

Face aux agressions sociales du gouvernement Arizona, nous ne reculerons pas.

Ce combat pour la défense de tous les travailleurs, nous le poursuivrons ensemble, plus unis que jamais.

La lutte continue !



CGSP CHEMINOTS : Place Fontainas 9 - 11 - 1000 Bruxelles - Tél. +32 2 508 59 43 / +32 2 508 58 19  
E-mail: [cheminots@cgsps.be](mailto:cheminots@cgsps.be) - Notre site : <https://cheminots.be/> - <https://www.facebook.com/paroledecheminots>



## UNE QUESTION DE DIGNITÉ



Les mesures prises par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que ses tentatives de justification de ces dernières, sont révélatrices de son mépris envers les travailleurs. Ce mépris peut aussi prendre une forme encore plus directe lorsqu'on s'aventure à discuter avec le cabinet de la ministre. En voici un exemple :

Lors d'une rencontre « technique », quelques collègues et moi-même, nous inquiétons auprès de la ministre des réponses trouvées aux problèmes créés par les mesures d'exclusion du chômage du gouvernement. Nos écoles fonctionnent, en effet, avec du personnel maintenu, pour des raisons budgétaires, dans une précarité statutaire inacceptable. Ces personnes sont mises au chômage chaque année pendant les congés d'été, même lorsqu'elles ont travaillé toute l'année scolaire. Exclues définitivement des allocations de chômage, beaucoup d'entre elles vont devoir se débrouiller autrement... Un des conseillers de la ministre nous répond, sourire aux lèvres, que le problème n'existe plus. Elles pourront rester dans l'enseignement, faisant comme si les sept à huit semaines sans rémunération n'étaient pas à

elles seules un gros problème. La suite nous a montré qu'ils pouvaient encore faire (dire) pire.

Nous avons évoqué la situation difficile des personnels chargés de l'accueil extrascolaire, ces dames qui prennent en charge les enfants avant et après l'école, parfois à midi, pour des salaires de misère et sans qui, l'économie ne tournerait tout simplement pas. Elles, qui n'ont souvent pas d'autre choix que de rester à des temps très partiels, faute de compatibilité horaire avec d'autres emplois. Certaines d'entre-elles bénéficiaient d'un complément de revenu de la caisse de chômage qui sera aussi concerné par la limitation dans le temps. La ministre nous rappelle alors qu'elle aimerait tant pouvoir organiser l'accueil autrement, si seulement elle avait un puit de pétrole (le sacro-saint argument budgétaire). Son conseiller reprend ensuite avec la même assurance : « Ce problème-là aussi est réglé, elles pourront cumuler leur salaire avec un RIS (revenu d'intégration sociale) ». **La solution de ce gouvernement consiste donc à envoyer vers l'aide sociale, celles dont le travail est aussi indispensable.**

N'attendez donc pas la moindre considération de la part de ces gens. Leur capacité d'empathie est atrophiée.

**Luc TOUSSAINT,**  
Président de la CGSP Enseignement



## Retour sur la marche citoyenne pour l'École et l'avenir des jeunes

# SANS ÉCOLE, LES JEUNES N'ONT PAS D'AVENIR

*Classes surchargées, bâtiments dégradés, enseignant(e)s épuisé(e)s, élèves découragé(e)s, projets annulés, explosion des inégalités... La liste des raisons pour lesquelles 10 000 personnes ont défilé dans les rues de Bruxelles dimanche 25 janvier est encore longue !*

Depuis l'annonce de coupes budgétaires en octobre 2025, la colère n'a fait que s'amplifier au sein des secteurs qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Parmi les attaques côté enseignement, nous pouvons citer celles qui torpillent les conditions de travail et de carrière, celles qui touchent à la gratuité (fournitures, repas, accès aux académies) ou encore celles qui affaiblissent les moyens de fonctionnement et d'entretien des écoles. Tout au long du trimestre, les personnels éducatifs et pédagogiques se sont mobilisés contre ces mesures en menant de nombreuses actions dans leurs établissements, avec la grève du 10 novembre comme point culminant.

L'inquiétude face aux mesures du gouvernement Azur est tellement forte qu'elle touche même – et c'est inhabituel – les pouvoirs organisateurs, également présents lors de l'audition des acteurs de l'enseignement devant le parlement FWB le 17 novembre dernier. À nos côtés, ils ont crié leur désarroi face à ce gouvernement de lâches qui n'a que le mot « déficit » à la bouche. Nous avons tous et toutes clamé les mêmes avertissements : **imposer des économies budgétaires à l'École, c'est sacrifier l'avenir des élèves.**

Le 15 décembre 2025, 7 000 personnes sont à nouveau descendues dans la rue pour protester contre l'adoption imminente des mesures d'austérité. Si un certain nombre ont malheureusement déjà été votées, nous n'avons pas à rougir de notre action.

Au contraire, soyons fiers et fières de notre mobilisation et gardons cette énergie pour continuer à nous battre, car d'autres textes doivent encore être soumis au parlement en 2026.

### TOU(TE)S CONCERNÉ(E)S PAR LES ATTAQUES CONTRE L'ÉCOLE

Dès le début de l'année, nous avons voulu envoyer un message fort au gouvernement, en organisant une mobilisation qui transcende le monde syndical et qui rassemble le plus grand nombre. « Ce n'est pas un rassemblement pour demander quelque chose, même si évidemment, nous espérons



© Jeunes FGTB – Facebook

que le gouvernement mettra un terme à sa politique délétère pour l'École et pour la jeunesse. » a expliqué à la presse Luc Toussaint, président de la CGSP Enseignement, « Ici, c'est plutôt un appel à la population de prendre conscience qu'elle est concernée par les problèmes de l'École ».

Notre message a bien été entendu : parents, élèves, étudiant(e)s, équipes éducatives et pédagogiques, travailleurs et travailleuses du social et du culturel étaient au rendez-vous pour défendre l'avenir des jeunes.

À peine la marche terminée, certain(e)s s'interrogent déjà sur la suite. « Il est certain que nous n'en resterons pas là. Nous continuerons à nous battre tant qu'une révision de la politique de financement de l'enseignement public ne sera pas sur la table car ce n'est qu'en préservant une école de qualité qu'on assurera un avenir de tous les citoyens », avertit Luc Toussaint.

## QUELLES PERSPECTIVES POUR L'IA À L'ÉCOLE ?

En décembre 2025, la CGSP Enseignement a participé à la conférence « Façonner notre avenir : les syndicats de l'éducation pour une intelligence artificielle (IA) centrée sur l'humain », organisée par l'Internationale de l'Éducation (IE). Lorsque seuls 10 % des écoles et des universités encadrent l'utilisation de l'IA et que des politiques pressent le pas pour que l'usage de l'IA soit démocratisé en milieu scolaire, il est effectivement urgent de se pencher sur le sujet. Il en va de l'intérêt des élèves, mais également des personnels éducatifs et pédagogiques.



L'utilisation de la technologie à l'école s'est développée à vitesse grand V ces dernières années, et plus particulièrement à la suite de la pandémie de Covid-19. Si les questions d'accessibilité matérielle et de littératie numérique se posaient déjà – tant pour les enseignant(e)s que pour les élèves – celles-ci seront d'autant plus importantes dans le cadre du développement de l'IA à l'École. Malgré certains avantages, nous sommes inquiets quant aux risques et dérives possibles. Selon le dernier Eurobaromètre, la Belgique fait partie des pays européens où la population y est le plus opposée (26 %), derrière la France (28 %) et l'Irlande (27 %). Seuls 15 % des Belges ayant répondu pensent que l'IA peut améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

Face à ces préoccupations, les syndicats, enseignant(e)s et spécialistes rassemblés à Bruxelles dans le cadre de la conférence de l'IE ont élaboré des stratégies pour poser les jalons d'une IA pour l'école fondée sur ses droits et qui met l'humain au centre.



### ALLÈGEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT(E)S : VRAIMENT ?

Côté enseignant(e)s, les défenseurs de l'IA avancent régulièrement l'argument du « gain de temps » pour justifier sa présence à l'école. Pour la ministre Glatigny, par exemple, « l'IA se chargera[it] des tâches redondantes, ce qui libérera[it] du temps pour la relation pédagogique ». En surface, cela peut sembler positif, mais il est important de définir des principes d'utilisation avant d'accueillir ces nouveaux outils car si elle est mal encadrée, **l'IA pourrait avoir l'effet inverse et alourdir la charge de travail des enseignant(e)s.**

En effet, nous pouvons facilement imaginer la droite libérale utiliser le supposé « gain de temps » de l'IA pour justifier une nouvelle augmentation des heures à prester face classe, alors que **de nombreuses études montrent qu'une large majorité des enseignant(e)s de tous niveaux travaillent au-delà de la moyenne de référence.** Les personnels éducatifs et pédagogiques ne pourraient tolérer de nouvelles réformes dans leur réalité quotidienne sans consultation au préalable sur les difficultés rencontrées sur le terrain.

En somme, il ne suffira pas de déclarer que « l'IA ne remplacera pas l'humain, elle permettra à l'enseignant de davantage se concentrer sur leur relation pédagogique ». Les politiques devront apporter des preuves concrètes que les législations futures respecteront cet engagement, et inclure les enseignant(e)s dans toutes les étapes du processus de création d'un cadre pour l'usage de l'IA à l'École.

Les participants au congrès de l'IE ont détaillé les éléments à avoir en tête lors de la création de ce cadre, à commencer par les aspects pratico-pratiques, tels que l'accessibilité du matériel, qui risque de varier considérablement d'un établissement à l'autre. Ils ont également souligné que les possibilités risquent également d'être très inégales selon les matières et pourraient impacter les programmes pédagogiques. L'IE avait déjà pointé ce risque du doigt dans sa résolution du congrès de Buenos Aires (2024) : « *L'introduction de la technologie ne doit pas compromettre l'étendue du programme d'études en sous-évaluant les matières ou les compétences qui sont plus difficiles à numériser.* »

Ils ont mis l'accent **sur l'importance de former les enseignant(e)s**, car choisir et utiliser l'IA dans et avec les classes n'est pas aussi simple que l'on pourrait penser. Par exemple, les outils d'IA sont souvent biaisés et intègrent souvent involontairement des clichés favorisant les cultures et visions occidentales. L'IA montre également des biais statistiques, car elle se base sur des données sous-représentées, ou des biais économiques, car elle se base sur une logique « coût-bénéfice ».

Il est évidemment impossible de parler d'IA sans aborder les menaces qu'elle fait peser sur les emplois du secteur. Comme le rappelle l'IE : « *Il est probable que ce phénomène affecte davantage le PSE<sup>1</sup> dans un premier temps, mais il ne fait aucun doute qu'il touchera les enseignant(e)s et d'autres éducateurs et éducatrices à l'avenir.* » (Résolution sur la Technologie, Congrès 2024). Il faudra donc être particulièrement vigilant et marteler le fait qu'une IA ne pourra jamais réaliser le travail d'un(e) enseignant(e), qu'aucune technologie, aucun ordinateur, ne pourra se substituer à une véritable relation pédagogique.

## L'IA COMME BÉQUILLE POUR LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Concernant les élèves, des établissements pourraient utiliser l'IA pour apporter un soutien supplémentaire à celles et ceux qui font face à des difficultés d'apprentissages. [Un projet dans ce sens a d'ailleurs été lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2025.](#)

Ici, les syndicats mettent en garde contre le « **solutionnisme technologique** », car la tentation de laisser ces jeunes seul(e)s avec une IA pourrait être grande pour certain(e)s. Même en faisant entrer l'IA dans les classes, **l'apprentissage collectif et la relation pédagogique doivent rester au centre**. Cela est d'autant plus important dans le cadre de difficultés scolaires et de décrochage, qui sont des problèmes d'ordre social devant être traités en profondeur, par un être humain. Pour souligner l'importance de cette relation humaine, le congrès de l'IE a

rappelé que certaines compétences (socio-émotionnelles, des aptitudes à la réflexion critique, des aptitudes à la collaboration et des capacités de résolution de problèmes) sont difficiles à enseigner et à mesurer à l'aide de la technologie et de l'IA.

Enfin, deux autres défis doivent également être pris en compte par les législateurs : celui de la protection des données et du droit à la vie privée des élèves, et celui de la surexposition des jeunes aux écrans, déjà bien présente sans présence de l'IA à l'école.

## À QUI PROFITE VRAIMENT L'USAGE DE L'IA ?

Des risques financiers sont liés à l'introduction de l'IA en milieu scolaire. L'IE a déjà alerté en 2024 sur le fait que « *l'utilisation croissante des technologies avancées dans l'éducation risque de rendre les établissements publics d'enseignement dépendants des entreprises technologiques privées. Ceci transformerait l'éducation comme bien public en entreprise commerciale à but lucratif et réduirait la marge de manœuvre de la profession.* ». Ces inquiétudes s'appliquent également à la protection des données, raison pour laquelle l'IE appelle les gouvernements à réglementer leur extraction dans l'éducation, à garantir la confidentialité et rappelle que « les données des enseignant(e)s et des étudiant(e)s devraient seulement être collectées selon le principe de « autant que nécessaire, aussi peu que possible ». L'objectif de la collecte de données devrait toujours être d'améliorer l'équité, l'inclusion et la qualité de l'éducation. Les données ne doivent pas pouvoir être échangées à des fins de profit privé ».

Pour conclure, l'éducation est et restera un travail effectué par des personnes humaines. L'IA comporte certains atouts, mais son usage doit être réglementé, afin de protéger celles et ceux qui font vivre l'École et leurs élèves. Dans les années à venir, il faudra faire preuve d'une extrême vigilance afin de garantir un accès sécurisé et responsable pour toutes et tous aux technologies de l'IA, ainsi qu'une mise en œuvre qui prend en compte les préoccupations des acteurs de l'enseignement. Cette vision est également partagée par des organisations internationales telles que l'UNESCO, dont la directrice générale, Audrey Azoulay, a déclaré lors de la Journée internationale de l'Éducation 2025, consacrée à l'IA, qu'elle « *offre des opportunités majeures pour l'éducation à condition que son déploiement à l'école soit guidé par des principes éthiques clairs. Pour révéler tout son potentiel, cette technologie doit s'ajouter aux dimensions humaines et sociales de l'apprentissage, et non les remplacer. Elle doit être un outil au service des enseignants et des élèves, qui a pour principal objectif leur autonomie et leur bien-être.* ».

1. Services de promotion de la Santé à l'École

## TRONC COMMUN : UN HORIZON TOUJOURS BRUMEUX

*Alors que les élèves de P6 doivent s'inscrire en première secondaire commune, les écoles secondaires et les membres du personnel enseignant peinent toujours à y voir clair quant à l'organisation du tronc commun. Nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme en ce qui concerne la carrière des travailleurs et des travailleuses mais qu'en est-il du sens même du tronc commun ?*

Née de la volonté de réduire les inégalités scolaires, la mise en place d'un tronc commun de la maternelle à la troisième secondaire était un projet sensé et positif. Progressivement mis en place depuis 2021, son implémentation doit être clôturée en 2028. Lors de la rentrée 2026-2027, il doit arriver en première secondaire. Néanmoins, 6 mois avant l'échéance, aucun texte n'a encore été voté. Sans surprise, cela suscite de la colère, de la frustration et des inquiétudes chez les acteurs de l'École.

### CHANGEMENTS EN COURS DE ROUTE

Alors que de nombreux acteurs ont insisté sur l'importance de poursuivre la mise en place du tronc commun jusqu'en troisième – *pour des raisons pédagogiques, mais aussi budgétaires* – la ministre Glatigny a annoncé, en octobre 2025, réintroduire les « activités orientantes » en troisième secondaire. Une décision aux antipodes de l'esprit du tronc commun et qui révèle la volonté du gouvernement MR-Engagés de favoriser l'orientation précoce des plus faibles que nous avions immédiatement dénoncée.

Plus récemment, la ministre Glatigny a décrété une modification concernant les heures de formation manuelle, technique et technologique (FMTT) et formation au numérique. Les référentiels prévoient deux heures de FMTT et une heure de formation au numérique. Pour finir, ce sera l'inverse : une heure de FMTT, et deux heures de formation au numérique. Le caractère réellement polytechnique du tronc commun en prend un coup.

### ABSENCE DE RÉEL SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ ET CONSÉQUENCES SUR LA MIXITÉ SOCIALE

L'arrivée du tronc commun dans le secondaire signifie la fin progressive du premier degré différencié. Ce premier degré accueille aujourd'hui les élèves sans CEB avec des moyens renforcés qui permettent notamment de réduire la taille des classes (maximum 15 élèves et en général une douzaine).

Certes, le gouvernement met en avant le fait qu'il n'économise pas sur cette disparition et qu'il réinjectera les moyens de la « 1<sup>re</sup> diff » dans un accompagnement renforcé pour les élèves n'ayant pas obtenu 60 % au CEB ou 50 % à l'une de ses parties. Quand on essaie de comprendre comment cet encadrement peut être concrètement utilisé, c'est moins clair.



Chaque groupe classe bénéficiera par ailleurs de deux heures d'accompagnement personnalisé (si le nombre total d'élèves en première année le permet, sinon les écoles devront ponctionner sur le NTPP ou, pour les écoles accueillant des élèves fragiles, sur l'encadrement différencié).

L'inquiétude est donc que les moyens octroyés ne permettent pas, dans des classes plus nombreuses, une prise en charge correcte des élèves en difficulté.

Cette inquiétude est également liée d'une part au retard dans la formation des équipes au continuum pédagogique, aux nouveaux référentiels (que le gouvernement entend déjà modifier) et aux nouveaux programmes (dont beaucoup ne sont même pas encore disponibles) et, d'autre part, au fait que, rien n'ayant été fait pour augmenter la mixité sociale dans l'enseignement de la FWB, certaines écoles risquent d'accueillir un grand nombre d'élèves en difficulté.

Un exemple que la réduction des inégalités n'est pas une préoccupation du gouvernement, c'est la réduction des moyens alloués à l'encadrement différencié (24,5 millions en moins !). Ce dispositif est pourtant crucial dans le cadre de la lutte pour l'égalité des chances, car il octroie des moyens financiers et humains complémentaires à des écoles fondamentales et secondaires accueillant des élèves fragiles. Plus précisément, cette enveloppe visait à les aider à renforcer la maîtrise des apprentissages de base de tous les élèves, lutter contre l'échec scolaire, favoriser la détection rapide des difficultés scolaires, ou encore prévenir le décrochage.

Pour nous qui considérons le tronc commun comme un outil permettant d'entrevoir une école plus égalitaire, nous sommes forcés(e)s de constater que le projet a été vidé de sa substance. Il ne contient que des demi-mesures, qui ne permettront pas de lutter efficacement contre les inégalités scolaires. Pour restituer les mêmes chances de réussite à tous les élèves et redonner du sens au tronc commun, le gouvernement doit urgemment se remettre au travail.



## COUP DE GUEULE À QUAND LE RÉVEIL DES TRAVAILLEURS, JEUNES, PENSIONNÉS

Tout le monde se plaint mais personne n'agit...

Coup d'œil dans le rétroviseur de ces 10 à 15 dernières années mais on pourrait retourner des siècles en arrière, comme avec la pièce écrite en 1666 ! le Misanthrope qui parlait de conflit entre l'honnêteté absolue et les compromis nécessaires à la vie en société. Faut-il s'accommoder de l'état imparfait du monde ou entrer en conflit avec ses semblables pour tenter de le modifier ?

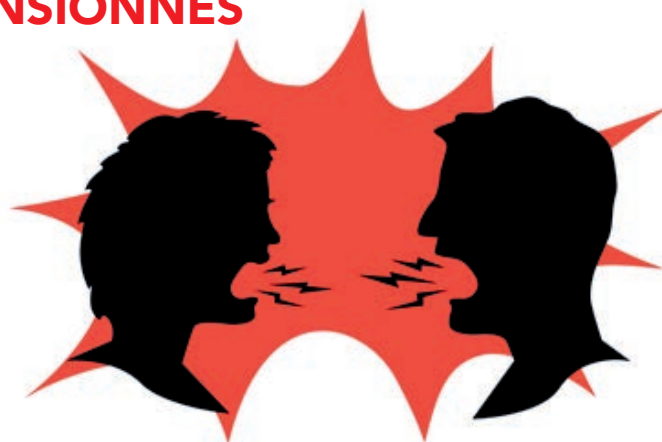
Chaque jour on nous ressort le TINA (There Is No Alternative), il y a 15 ans, déjà, **GAZELCO** titrait dans La Tribune : « **Etes-vous prêts pour la prochaine crise ! ?** » que fait-on, qu'attendons-nous pour remédier aux absurdités, aux mensonges, aux décisions prises au nom du profit des multinationales ou de certains dirigeants ?

Face aux périls, il appartient à la majorité de celles et ceux qui refusent le chaos que préparent les prédateurs de se parler, de se rencontrer pour se faire entendre jusqu'à l'activation d'une internationale antifasciste solide, capable de mettre en échec la marche du rouleau compresseur contre les droits, les souverainetés des peuples et des citoyens de leur environnement et la paix. **Tout cela pour vous dire mes Camarades que dans les temps à venir, nous devons être prêts à lutter tous ensemble.**

En Belgique comme ailleurs, les dirigeants politiques n'ont cessé de s'attaquer aux libertés syndicales et à la place qu'occupent celles-ci dans le monde de la concertation. Voyez notre Premier ministre **nationaliste et son gouvernement ARIZONA**. Regardez ce qui s'est passé en France où la Secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a été injustement prise pour cible dans une offensive politique et patronale visant à affaiblir le mouvement ouvrier organisé. **GAZELCO** s'insurge contre ces méthodes et a d'ailleurs apporté tout son soutien, officiellement, à la Cde Sophie Binet.

### PLAN DE PENSION NCT

À ce jour, nous n'avons pu obtenir qu'un texte concernant une éventuelle amélioration des rendements des plans de pension en vigueur chez Eneco et Luminus (qui ne ressortissent pas d'Enerbel). Ce texte serait signé par les CEO respectifs des deux entreprises.



Pour Enerbel, **GAZELCO** a expliqué les grandes lignes d'une nouvelle proposition concernant les garanties de capital et de rendement, proposition qui pouvait aussi satisfaire les autres organisations syndicales.

La principale différence par rapport à la proposition patronale qui figurait jusqu'à présent sur la table des négociations réside dans le fait que, pour la partie de la réserve transférée dans le nouveau système (« cash balance »), il n'y aurait pas de diminution automatique linéaire de 20 % de chaque rendement positif, mais que seule une partie à déterminer au-delà d'un pourcentage de rendement positif convenu pourrait être retenue. En d'autres termes, cela signifie que ces réserves de capital seraient soumises à la fois à un seuil (de 0 %, ce qui empêche toute réduction du capital accumulé à la fin de la carrière) et à un plafond, au-delà duquel les rendements peuvent servir à financer le seuil minimal, qui est garanti (et qui empêche toute perte en cas de krach boursier).

Étant donné que, pour l'instant, nous ne savons pas dans quelle mesure le banc patronal veut répondre favorablement à cette proposition, nous conservons le même mot d'ordre jusqu'à ce que la situation soit plus claire sur le sujet. C'est-à-dire : pas d'approbation d'heures supplémentaires et pas de concertation.

La prochaine réunion de la CP326 aura lieu le jeudi 29 janvier 2026, ce qui est beaucoup trop tardif aux yeux de **GAZELCO** vu la situation conflictuelle. Certains placent leur propre agenda au-dessus de l'intérêt général. Gazelco joindra le geste à la parole (préavis de grève) tant qu'aucun progrès fondamental ne sera réalisé dans ce dossier sensible. Des actions (de grève) restent donc possibles.

**Vincent FRANCO**  
Président fédéral francophone,



## MALADIE ET CERTIFICATS MÉDICAUX : DES RÈGLES PLUS DURES DÈS 2026

Marche à suivre pour la remise du certificat médical et mise en place des nouvelles mesures du gouvernement.

Mesures gouvernementales mises en place à partir du 01 janvier 2026.

Loi du 19/12 et Arrêté Royal du 17/12.

### POUR TOUS LES AGENTS :

1. Maladie sans certificat médical : 2 jours au lieu de 3 jours/an.  
En application au 01/01/2026.

### UNIQUEMENT POUR LES CONTRACTUELS ET LP

1. Salaire garanti temps partiel médical : le salaire garanti est supprimé pour les agents en temps partiel médical. La mutualité prendra en charge l'incapacité complète. En application au 01/01/2026.
2. Le salaire garanti maladie ordinaire : en cas de rechute, le délai passe de 14 jours à 8 semaines (56 jours).  
En application au 01/01/2026.
3. Rupture de contrat pour force majeure médicale : la procédure peut être engagée après 6 mois d'incapacité ininterrompue au lieu de 9 mois actuellement. En vigueur dès la mise à jour de la réglementation. (2026)
4. Trajet de réintégration : il pourra débuter après 8 semaines d'absences au lieu de 3 mois actuellement.  
En vigueur dès la mise à jour de la réglementation. (2026)

### CERTIFICAT MALADIE ORDINAIRE

Il est impératif que chaque personne suive strictement la procédure.

En cas de non-respect de celle-ci, l'absence pour maladie sera convertie en absence irrégulière, avec les conséquences financières catastrophiques que cela engendre.

Perte de salaire pour la période complète couverte par le certificat.

**Remettre le certificat endéans les 10 jours à partir du 1er jour de maladie. Si cette condition n'est pas respectée, quel que soit le canal utilisé, vous serez en absence irrégulière.**

**Les canaux possibles pour la remise du document sont :**

- **Bpost4me** via l'application, à privilégier au maximum.  
Preuve d'envoi automatique.



- Mail directement au [HRCC@bpost.be](mailto:HRCC@bpost.be) avec en objet : Certificat - Nom-Prénom - Numéro de matricule. Ces informations permettront au HRCC de transférer votre document directement dans le bon service. Le mail fera office de preuve d'envoi. Accusé de réception automatique.
- Demande au N+1 de transférer le certificat au HRCC.
- Envoi par courrier recommandé : les frais de l'envoi seront à charge de l'agent. Preuve de dépôt.
- Envoi par courrier ordinaire : **ce canal doit être absolument évité**. Vous n'aurez aucune preuve de la remise du certificat en temps et en heure. De plus, le scan des documents via l'étiquette code barre du matricule n'est plus d'actualité chez HRCC.

### CERTIFICAT ACCIDENT DU TRAVAIL

Uniquement par mail au HRCC ou via le N+1.

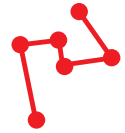
Ne jamais transférer votre certificat accident du travail via bpost4me. Votre absence sera considérée dans le système comme maladie ordinaire. Un message d'avertissement est par ailleurs visible lors du transfert d'un certificat dans l'application. Ne pas oublier d'utiliser le bon certificat « accident du travail » fourni par votre responsable.

### CERTIFICAT AVEC HOSPITALISATION

Les canaux pour remise du document sont identiques à ceux de la maladie ordinaire.

Seul le délai de remise est différent. Soit 30 jours au lieu de 10 jours.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué de terrain pour de plus amples informations ou consulter notre site <https://www.cgspposte.be>



## OTW, SUSPENDS TON VOL !

Le secteur TBM est en actions. Un préavis fédéral de grève a été déposé en front commun le 26 janvier pour une période indéterminée. Nous résistons aux mesures libérales prévues dans le cadre de la révision du Contrat de Service Public. En effet, partout dans ce pays, et en Wallonie en particulier, les libéraux ont entonné l'air détestable de la casse sociale. Comme à chaque fois qu'ils sont au pouvoir, ils se dépêchent de démanteler ce que des années de luttes nous ont permis d'obtenir. Le droit de ne pas crever au boulot, surtout...

C'est déjà trop pour nos gouvernants ! Des gouvernements qui sacrifient tout à un seul objectif idéologique absolu : détruire notre modèle social, abattre nos conquêtes syndicales, abolir tous nos mécanismes de solidarité. Ils prétendent développer la mobilité mais dans le même temps ils nous imposent 20 millions d'économies supplémentaires. Les TEC ont enregistré en 2025 un total de près de 160 millions de voyages. C'est une augmentation de 3 millions par rapport à 2024 qui était déjà une année record ! A l'évidence, on se dirige vers une diminution de l'offre de transport alors que la fréquentation de nos véhicules n'a jamais été aussi importante ! L'austérité tuera dans l'œuf cette dynamique gagnée essentiellement grâce à l'effort de productivité de nos travailleurs.

On aurait pu nous dire merci mais ça sera tout l'inverse ! De qui se moque-t-on ? Après avoir servi leurs amis en réductions d'impôts en tout genre, c'est aux travailleurs, et à eux seuls, à qui les libéraux apportent la facture ! NOUS NE PAYERONS PAS !

Surtout que l'addition est salée ! Alors que le sous-effectif gagne tous les dépôts, la direction refuse de remplacer les départs, elle s'attaque à nos fins de carrière en mettant fin à la convention Canada Dry. Elle entend aussi revoir les horaires de travail et annuler les heures de chaleur qui nous permettent de récupérer quand la canicule nous accable.

Je vois bien le mauvais jeu que jouent les libéraux. Ils espèrent faire d'une pierre deux coups : supprimer les espaces de solidarité et en finir avec le service public.



Nos espaces de solidarité à nous aux TEC, ce sont nos fonds sociaux. Le fonds mutuel wallon est menacé de démantèlement et le fonds social national carrément de suppression ! Faut-il rappeler que nous avons négocié leur financement en échange de revalorisations salariales que la loi de 96 bloquait ? PAS TOUCHE ! C'est inadmissible ! C'est du vol ! Un vol pur et simple puisque si cet argent avait été alloué aux salaires, il ne pourrait pas nous être retiré aujourd'hui !

Quant au service public, ils ont juré sa perte ! Il s'agit d'habiller la mariée pour mieux l'offrir aux amis. On parle d'optimiser la maintenance, d'externaliser le transport scolaire mais ne nous leurrions pas ! Il s'agit surtout d'augmenter la sous-traitance du transport régulier. Ils jettent les bases de la privatisation ! C'est pour cela que nous exigeons le retrait pur et simple de ces mesures de régression et la révision totale de la note d'orientation du contrat de service public.

Investir dans les transports publics et dans les services collectifs est aujourd'hui la réponse qu'il nous faut pour affronter les enjeux qui se dressent devant nous.

**Serge DELCHAMBRE**  
**Secrétaire interrégional wallon**  
**Secrétaire fédéral adjoint TBM**

### TBM NAMUR-LUXEMBOURG

## COMITÉ DES PENSIONNÉS, PRÉPENSIONNÉS ET ALLOCATAIRES SOCIAUX

Le Comité des Aînés se réunira **le jeudi 19 mars 2026** à 14h00  
à la CGSP Namur, 41 rue de l'Armée Grouchy.

**Salvatore PULVIRENTI, Secrétaire Régional**  
**Claude BURNAY, Président Allocataires Sociaux**



## ÉDITORIAL



# PLUS QU'ASSEZ DES MESURES ARIZONA

MANIFESTATION NATIONALE 12 MARS 2026, BRUXELLES

**Journal Le Soir** : « La FGTB appelle ses militants à se rassembler le mardi 12 mars au rond-point Schuman à Bruxelles. Le syndicat socialiste s'insurge contre le projet de nouvelles règles budgétaires de l'UE, qui visent à garder sous contrôle les déficits des États membres. »

**Bruxellesdevie.com** : « Alors que le gouvernement Arizona déploie une série de mesures d'austérité et démantèle la sécurité sociale pour financer le secteur militaire, les résistances s'organisent. Ces mesures attaquent directement les droits des travailleur-ses et frappent en premier lieu les personnes déjà précarisées. Réduire les budgets publics, c'est affaiblir l'ensemble des services collectifs : conditions de travail dégradées, accès réduit aux droits, inégalités renforcées. L'austérité n'est pas une fatalité économique, mais un choix politique. Ce n'est pas l'argent qui manque : l'État belge choisit de l'investir massivement dans l'armement, en le prenant dans les caisses de la solidarité sociale et des services publics. »

**Sud Info** : « Tous les secteurs des services publics seront mobilisés » : la FGTB promet de nouvelles manifestations nationales.

Alors que le gouvernement persiste dans sa vision de régression sociale, de suppression progressive des services publics et de l'appauvrissement des citoyens en attaquant sans cesse le pouvoir d'achat via de nouvelles taxes et restrictions, le réveil de la population est en cours, les travailleurs sentent de plus en plus les menaces qui les touchent et les syndicats continuent de montrer les horreurs que ce gouvernement produit sans relâche et surtout le chemin sur lequel ces orientations libérales nous mènent.

Malgré de nombreuses actions et manifestations de mécontentement en 2025 avec une méga manifestation regroupant plus de 140 000 personnes dans les rues de Bruxelles le 14 octobre, nous devons constater que le message n'est pas encore suffisamment clair aux oreilles de certain(e)s politicien(ne)s, c'est pourquoi les actions de protestations syndicales et populaires reprennent de plus belle en cette année 2026.

### CALENDRIER FGTB DES ACTIONS POUR CE PREMIER TRIMESTRE :

**Dimanche 25/01** : 13h Gare du Nord – Manifestation pour l'école et l'avenir des jeunes.

**Lundi 26/01 au vendredi 30/01** : une semaine de grève des Cheminots et de la TEC.

**Lundi 26/01** : 8h Gare Bruxelles-Central – Distribution de tracts aux voyageur(ses) – 10h Place de l'Albertine – Action des Cheminots.

**Mardi 27/01** : 21h30 Forest (Rue du Charroi 20) – Piquet.

**Mercredi 28/01** : 10h Tour du Midi – Rassemblement des Cheminots puis rassemblement symbolique au cabinet Crucke.

**Judi 29/01** : 9h Gare Bruxelles-midi, côté Horta – Rassemblement et distribution de tracts aux voyageur(ses).

**Vendredi 30/01** : 10h30 Gare de Jambes – Manifestation des services publics.

**Mercredi 04/02** : 13h, devant BECI (Avenue Louise 500) – Action « exclusions chômage », dépôt symbolique d’enveloppes/CV et prises de parole.

**Jedi 12/02** : Journée de lutte contre l’Arizona à Bruxelles.

**Dimanche 08/03** : Journée de lutte pour les droits des femmes et des minorités de genre

**Jedi 12/03** : Grande manifestation nationale.

Il faut bien admettre que les textes proposés par ce gouvernement sont absolument abjects et orientent notre pays vers des idéologies de plus en plus à droite notamment en réduisant les libertés d’expression et de manifestation des citoyens :

**Exemple récent** : En ligne avec l’accord de coalition, la NVA a déposé une proposition de loi visant à introduire une interdiction judiciaire de manifester en tant que sanction pénale complémentaire en cas de condamnation à des faits graves dans le contexte d’un rassemblement revendicatif. Cette proposition est quasi identique à la proposition Van Quickenborne dans sa mouture initiale. Les nombreuses objections soulevées par le Conseil supérieur de la Justice, l’Institut fédéral des droits humains, et la plateforme « droit de protester » coordonnée par la FGTB, en termes d’atteinte à la liberté de manifester et à la vie privée, demeurent intactes.

En tant que syndicalistes mais surtout travailleur(se)s des services publics, il est de notre devoir d’informer la population et surtout les générations futures sur l’importance des droits et valeurs démocratiques défendus ces 75 dernières années, droits et valeurs obtenues et défendues souvent au prix de la vie de nombreuses personnes, ces personnes qui ont repoussés le fascisme, l’intolérance et la volonté d’asservissement de certains groupuscules.



**C’est pour cela que le 12 mars 2026, la résistance contre la casse sociale menée par le gouvernement de l’Arizona se poursuivra avec une grande manifestation nationale à Bruxelles !**

**L’exploitation mène à la révolution !**

**Fabrice MATHIEU**

## PROXIMUS UTILISATION DE L’IA

Bien qu’invisible et non palpable, l’intelligence artificielle est aujourd’hui de plus en plus présente partout et tout le temps, en effet, votre smartphone, votre télévision, votre robot tondeuse, vos électroménagers, votre voiture ... tout ces objets de la vie courante intègrent aujourd’hui, d’une façon ou d’une autre une technologie fonctionnant sous l’intelligence artificielle. Certes tout cela est pratique, agréable et facilite souvent l’usage, mais qu’en est-il lorsque cette intelligence artificielle vient s’immiscer dans votre vie professionnelle et commence petit à petit à vous remplacer ?

Bien sûr nous ne sommes pas idiots, l’intelligence artificielle est un outil bien pratique, qui me fait gagner du temps, qui me permet de répondre rapidement à tout un tas de questions mais cela ne me remplacera jamais ! En êtes-vous si sûr ?

L’IA comme on l’appelle vulgairement existe maintenant depuis quelques années, en voici sa genèse, expliquée justement par l’IA de Google :



La naissance de l’intelligence artificielle (IA) comme champ de recherche officiel remonte à la conférence de Dartmouth en 1956, où le terme est inventé par John McCarthy. Cependant, ses fondations théoriques sont posées dès 1943 avec le premier modèle mathématique de réseaux de neurones de McCulloch et Pitts, suivies du test de Turing en 1950.

L’utilisation de l’IA, telle qu’on la connaît aujourd’hui, a connu deux phases majeures de démocratisation : une intégration invisible depuis les années 2010, puis une adoption massive et directe fin 2022.

## 1. L'IA invisible (depuis ~2011)

Bien avant que l'on en parle comme aujourd'hui, l'IA s'est installée dans notre quotidien de manière sous-jacente :

- **Assistants vocaux** : Lancement de Siri par Apple en 2011, suivi d'Alexa et Google Assistant.
- **Algorithmes de recommandation** : Utilisation quotidienne via Netflix, YouTube ou Spotify pour personnaliser les contenus.
- **Outils pratiques** : Traduction automatique (Google Traduction), reconnaissance faciale sur smartphones et filtres antispam.

## 2. Le tournant de l'IA générative (30 novembre 2022)

C'est le véritable basculement vers un usage **conscient et polyvalent** pour tous :

- **Lancement de ChatGPT** : le 30 novembre 2022, OpenAI rend l'IA accessible via une simple interface de discussion.
- **Adoption record** : en quelques mois, elle devient l'outil utilisé pour tous usages : rédaction de mails, aide aux devoirs, programmation, ou création d'images (avec Midjourney ou DALL-E).
- **Vitesse d'adoption** : le rythme d'intégration de l'IA dans les entreprises et le quotidien dépasse celui des premiers téléphones portables.

Aujourd'hui, environ 10 % de la population adulte mondiale utilise ChatGPT chaque semaine.

## Pourquoi parler de l'IA de façon si détaillée ?

Eh bien, en fin d'année 2025, nous avons rencontré notre premier dossier relatif à l'usage de l'IA au sein des services en relation avec les clients chez Proximus, et il est évident que le « métier » va changer, n'ayons pas peur des mots, nous sommes aujourd'hui confrontés à une révolution technologique qui va bouleverser tous les codes qui régissent nos vies professionnelles.

En effet, l'IA peut aujourd'hui répondre au téléphone à notre place, elle peut également gérer un chat pour nos clients et si nous continuons à traiter nos appels nous-même, elle peut éventuellement nous guider dans nos réponses vers nos clients et même nous conseiller sur le ton à adopter pour répondre au mieux.

C'est précisément ce type d'IA qui va intervenir dorénavant dans les services avec contacts clients, dans ce cadre-là, le rôle du syndicat est, et s'est avéré, primordial !

En effet, à la suite de nos interventions pertinentes relatives à la législation sur le RGPD et sur l'IA Act, nous avons pu « rediriger » ce dossier, dont beaucoup de points ont été revus, vers une voie beaucoup plus en phase avec cette législation et surtout le bien être des travailleur(euse)s, et ce, avec le support de notre service juridique et de notre DPO.

Cela démontre une nouvelle fois l'importance des organisations syndicales, garantes du respect des travailleur(euse)s et de leurs conditions de travail.

**Fabrice MATHIEU**

## SKEYES

Chez Skeyes aussi les évolutions technologiques sont à l'ordre du jour des négociations et autres groupes de travail.

En effet, le projet « DITO » pour Digital Tower, est sur les rails depuis quelques mois, cependant il est maintenant l'heure de débiter les négociations relatives aux différents aspects qui concerne les employés concernés, tels que la mobilité, les « nouvelles » conditions de travail avec ce nouvel outil ou encore l'environnement de travail dans les nouveaux locaux.

La CGSP, dans un esprit d'efficacité, a donc proposer qu'un groupe de travail spécifique à DITO soit créé, proposition suivie par les deux autres organisations syndicales, c'est dans ce contexte qu'une première réunion de travail, pour la mise en



place d'un agenda et la détermination des thèmes à aborder, a eu lieu début janvier, un premier groupe de travail spécifique au service météo début février suivi en fin février d'un autre

groupe de travail spécifique aux techniciens, suivront des réunions sur les thèmes des Atco et de la mobilité.

Il est évident et impératif que pour chaque thème abordé, nous consulterons les employés concernés et serons accompagné par l'un d'entre eux afin de profiter de l'expertise du personnel de terrain pour mener au mieux les négociations nécessaires.

A ce jour, il est encore trop tôt que pour faire un état des lieux de ces discussions qui seront longues et ardues.

Cependant, nous vous rappelons qu'il vous est toujours possible de vous abonner à notre communication mensuelle, il suffit d'en faire la demande par mail à [Laurent.malengreau@cgspace.be](mailto:Laurent.malengreau@cgspace.be)

## QU'EST-CE QUE DITO ?

Retour en images sur la présentation à la presse du « Digital Tower Development Centre » de Skeyes. À cette occasion, Skeyes a plongé le public dans l'avenir du contrôle aérien : les tours de contrôle numériques. Elles offrent non seulement l'avantage de pouvoir contrôler le trafic à distance sans les contraintes de la tour de contrôle physique, mais équipent aussi les contrôleurs de nouveaux outils de réalité augmentée au bénéfice de la sécurité aérienne.



Le Digital Tower Development Centre est le prototype de la tour de contrôle numérique qui est en construction à Namur et qui remplacera les tours physiques pour le contrôle conjoint des aéroports de Liège et Charleroi (dans un premier temps).

Le trafic aérien aux aéroports de Charleroi et de Liège, distants de 100 km, sera guidé à distance depuis un seul centre de contrôle numérique situé à Namur. Cela garantira la sécurité opérationnelle des aéroports wallons dans le futur. L'intégration de technologies modernes dans le système rendra l'aviation encore plus fiable et plus sûre.

Les tours numériques représentent l'avenir du contrôle du trafic aérien. A terme, les centres de contrôle aérien numériques joueront le rôle des tours physiques traditionnelles dans les aéroports.

Via des mâts équipés de caméras performantes, de systèmes infrarouges et de capteurs intelligents installés dans les aéroports concernés, les contrôleurs aériens visualiseront l'image

projetée en temps réel sur des écrans géants dans ces centres de contrôle aérien. Les écrans afficheront l'horizon de leur aéroport respectif sur 360°. Le système radar au sol restitue également la localisation exacte des avions même lorsqu'ils sont invisibles pour les contrôleurs aériens en raison de conditions météorologiques moins favorables. La réalité augmentée permet aux opérateurs de projeter des informations supplémentaires pour chaque avion, ce qui les aidera à gérer le trafic.

Le projet de Skeyes est actuellement l'un des projets les plus sophistiqués au monde. Pour la première fois, tous les mouvements au sol, à l'atterrissage et au décollage dans deux aéroports de taille moyenne, seront gérés à distance. L'intégration d'un système radar au sol dans le concept de tour numérique est aussi une première.

Entretemps, le projet de Tour numérique prend également petit à petit forme sur le terrain. La SOWAER et Skeyes ont posé la première pierre du nouveau centre de contrôle de Namur. Le premier mât a été érigé à l'aéroport de Liège. C'est ce mât qui fournit dans un premier temps les images pour alimenter le centre de test.

Skeyes prépare également un centre de contrôle numérique en Flandre, qui gèrera finalement les aéroports d'Anvers, d'Ostende et de Courtrai.

Le centre de test est quasiment identique au centre actuellement en construction à Namur. Il sera également alimenté par les images en temps réel provenant des mâts de Liège et de Charleroi, mais ne disposera pas du module de communication avec les avions. Ce centre prototype nous permet de familiariser notre personnel avec les nouvelles technologies, de former les contrôleurs aériens et de perfectionner d'avantage l'ergonomie du centre de Namur.

Le projet est mené par skeyes avec la SOWAER (Société Wallonne des Aéroports) et l'équipementier SAAB Air Traffic Digital Solutions.

**Fabrice MATHIEU**

## IBPT RENFORCEMENT DU PERSONNEL

En négociation depuis janvier 2025, les trois OSR ont donné leur accord à la proposition formulée par le Conseil lors du HOC du 15/09/2025. Celle-ci prévoit d'augmenter le staffing théorique de 23 FTE (statutaires) et de lancer le recrutement de 15 FTE supplémentaires (contractuels en CDD) dans le cadre de l'élargissement des compétences de l'IBPT.

Concernant le personnel contractuel, l'IBPT a enclenché le processus de recrutement conformément à la loi du 17/01/2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications, laquelle permet, en son article 26bis, de recruter des contractuels sous CDD afin de répondre à des besoins exceptionnels et temporaires ou d'exécuter des tâches nécessitant une connaissance ou une expérience hautement qualifiée.

Pour le recrutement de statutaires supplémentaires, l'avant-projet d'arrêté royal relatif à l'extension du cadre organique de l'IBPT est soumis à l'approbation du ministre du budget, du ministre de la Fonction publique et du Comité de secteur VIII.

### Arrêté Royal Modification des Statuts administratif et pécuniaire :

Si la phase formelle pour l'extension du cadre organique de l'IBPT est sur la bonne voie, nous déplorons l'inertie du cabinet ministériel compétent concernant l'avant-projet d'AR relatif à la modification des statuts administratifs et pécuniaires, alors que le Conseil et les trois OSR sont alignés depuis juillet 2025.

### Formation 2025 (État des lieux) :

Début 2025, les OSR avaient demandé un aperçu chiffré des formations suivies par service, tant dans le souhait d'obtenir une perspective globale que dans celui de répondre à nos inquiétudes concernant les formations refusées par la ligne hiérarchique.

C'est dans ce contexte que le service Formation nous a présenté les résultats pour l'année 2025 lors du HOC du 19/01/2026. L'IBPT renouvellera l'exercice annuellement.

Nous avons cependant plusieurs remarques pour ce premier exercice et pour lesquels nous demandons à l'IBPT de peaufiner l'analyse à l'avenir de la manière suivante :

- ne pas limiter l'analyse aux formations formelles (payantes, organisées et structurées) en incluant les données relatives aux formations plus informelles (Webinaires, conférences, support et apprentissage) ;



- inclure les Services Médiation Poste et Télécom dans l'exercice.

### Conseiller en Prévention :

Les OSR avaient, par le passé, demandé que davantage de temps soit consacré par le Conseiller en Prévention de l'IBPT à l'exercice de sa mission. Lors du HOC du 19 janvier 2026, le Conseil a annoncé que le Conseiller travaillera désormais à temps plein pour la prévention et la protection au travail, au lieu de 20 % auparavant, avec une évaluation prévue à la fin de l'année 2026.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision, en partant également du principe que le Conseiller en Prévention sera notamment présent à toutes les réunions du HOC.

### Évaluation Service de garde NCS :

Il avait été convenu de mettre en place un Groupe de Travail chargé d'évaluer le nouveau système de service de garde NCS après un an d'existence (un cycle complet). L'objectif est de revenir vers le Conseil avec des pistes de réflexion et des propositions d'amélioration.

### Ce Groupe de Travail sera composé comme suit :

- le Coordinateur ;
- un responsable hiérarchique du Service NCS ;
- un Premier conseiller juriste ;
- de 3 représentants syndicaux (1 par OSR).



Nous ne pouvons terminer cet article sans adresser nos plus chaleureux remerciements à notre camarade **Daniel Dupont**, qui a décidé de prendre sa pension le 1<sup>er</sup> décembre 2025. Après de nombreuses années d'engagement en tant que délégué syndical de la CGSP Télécom/Aviation, son dévouement et son implication resteront un exemple pour toutes et tous.

**ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORT !!**

# ILS PERSISTENT





MERCI

# Les Services Publics plus que jamais à vos côtés

